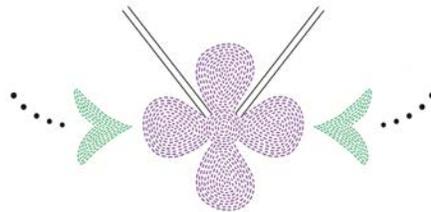


National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
Processus de consignation de la vérité
Première partie : consignation des déclarations
Hôtel Sheraton
Saint John's (Terre-Neuve-et-Labrador)**



PUBLIC

Mardi 16 octobre 2018

**Déclaration - Volume 509
Daniel Benoit,
En lien avec Judy Benoit**

Déclaration recueillie par Chanel Blouin

**INTERNATIONAL REPORTING
41-5450 Canotek Road, Ottawa (Ontario) K1J 9G2
Courriel : info@irri.net – Téléphone : 613 748-6043 – Télécopieur : 613 748-8246**

II

AVERTISSEMENT

Cette transcription publique contient des informations qui, même si elles ne sont pas requises par une autre loi, ont été caviardées en vertu de la règle 55 du document *Orientation juridique : Règles de pratique respectueuses*, qui prévoit que « La Commission a le pouvoir de caviarder l'information personnelle de nature sensible lorsqu'elle n'est pas essentielle au témoignage avant la transmission de l'information aux parties. Lorsqu'elle divulguera ce type d'information, l'Enquête nationale tiendra compte à la fois de l'intérêt public et du préjudice qui pourrait être causé à la personne dont il est question. »

III

Table des matières

Déclaration - Volume 509

Le 16 octobre 2018

Témoin : Daniel Benoit

PAGE

Déclaration de Bridget Daniel Benoit. 1

Attestation de la sténographe82

Responsable de consignation des déclarations : Chanel Blouin

Documents déposés avec le témoignage : aucun.

1 Saint John's, Terre-Neuve

2 --- Début de la séance le jeudi 16 octobre 2018.

3 **MME CHANEL BLOUIN** : Je m'appelle
4 Chanel Blouin, je suis responsable de consignation des
5 déclarations pour l'Enquête nationale sur les femmes et les
6 filles autochtones disparues et assassinées à Saint John's,
7 Terre-Neuve, nous sommes le 16 octobre 2018, il est 9 h 59.
8 Aujourd'hui, je m'entretiens avec Daniel Benoit, de la
9 Première Nation Qalipu, qui réside à Stephenville. Il est
10 ici pour dire sa vérité concernant sa mère, Judy Benoit.
11 Elle a été assassinée le 23 juillet 1997 à Port-au-Port. Il
12 est aussi ici pour partager sa vérité en tant que
13 survivant. Vous êtes ici de votre plein gré afin de faire
14 part de votre vérité concernant Judy Benoit, votre mère, et
15 pour faire part de votre vérité personnelle en tant que
16 survivant. Acceptez-vous l'enregistrement vidéo et audio de
17 votre vérité?

18 **M. DANIEL BENOIT** : Oui.

19 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

20 **M. DANIEL BENOIT** : Donc l'histoire de ma
21 mère -- vous savez, le meurtre a eu lieu le
22 23 juillet 1997. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu
23 de problèmes avant cette date. Lorsque j'étais enfant, mon
24 père, Dale Ogden, était un homme très violent qui

1 souffrait, vous savez, d'abus de drogues et il n'a jamais
2 vraiment -- il n'était pas un être humain normal.

3 Il devait contrôler tout le monde, qu'il
4 s'agisse d'un enfant, d'une femme ou même d'un autre homme.
5 Donc mon enfance, il y avait moi et ma sœur. J'ai une sœur
6 de sang. On a beaucoup souffert d'abus quand on était
7 petits. Vous savez, nous avons été témoins -- enfin, ma
8 sœur était trop jeune alors j'ai personnellement été témoin
9 de beaucoup d'abus envers ma mère, d'abus verbaux et
10 physiques. Je ne peux pas vraiment dire grand-chose sur les
11 abus sexuels, mais je suis sûr qu'il y a probablement eu
12 des problèmes à ce sujet également.

13 Quand j'étais enfant, je -- je me souviens
14 qu'il rencontrait d'autres femmes pendant qu'il était avec
15 ma mère, mais il m'a aussi dit à maintes reprises qu'il
16 allait faire du mal à ma mère. Quand et où, il ne me l'a
17 jamais dit, mais je me souviens d'avoir été dans le camion
18 avec lui, parce qu'il travaillait avec [Employé] à l'époque
19 à Stephenville, et il s'est toujours fait un devoir de me
20 rappeler que cela allait -- cela allait se produire. Et
21 quand j'étais enfant, je ne savais jamais, vous savez, la
22 différence entre ce qu'il disait et ce qu'il voulait
23 vraiment dire parce que je n'avais que trois ou quatre ans.

24 C'était donc le genre d'homme qui semblait
25 être tout à fait courtois. Il savait comment dire les

1 **M. DANIEL BENOIT** : Elle a toujours senti
2 qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas chez lui. Je
3 ne sais pas si c'était juste son intuition, mais elle n'a
4 jamais vraiment créé de liens avec cet homme.

5 Au fil des années, il devenait de plus en
6 plus physique avec ma mère, alors elle a décidé de demander
7 une ordonnance de protection. Et pendant une courte
8 période, nous avons passé un peu de temps à la Willow
9 House, à Corner Brook, mais je me souviens d'avoir parlé à
10 ma tante en grandissant et elle m'a dit qu'après quelques
11 nuits passées à la Willow House, ma mère avait eu un
12 incident un soir où elle avait eu l'impression qu'on la
13 surveillait et elle avait eu la confirmation quand elle
14 avait vu par la fenêtre un véhicule presque comme le sien
15 passer devant là où nous étions et elle a su à ce moment-là
16 qu'il savait où nous étions.

17 Elle a donc décidé de quitter la Willow
18 House et la protection de la Willow House et nous sommes
19 rentrés chez nous.

20 Peu de temps après, je -- la chronologie est
21 un peu floue pour moi parce que j'étais très jeune, mais la
22 nuit du 23 juillet 1997 est la nuit où le meurtre a eu
23 lieu. Et ma mère avait toujours une hache sur son patio
24 qu'elle utilisait pour fendre le bois et d'autres choses
25 comme ça. Et, vous savez, cette ordonnance de protection

1 était toujours en vigueur, donc il n'avait aucune raison
2 d'être près de nous à ce moment-là. Malgré ça, tous les
3 soirs, il faisait des allers-retours dans la rue. Il se
4 garait sur la colline de l'église et surveillait la maison.
5 Et il y a toujours eu une belle, grande église à Port-au-
6 Port. Elle est toujours là aujourd'hui, juste en face de
7 notre allée. Et c'est là qu'il se garait pour voir ce qui
8 se passait. Je ne sais pas s'il essayait de voir si elle
9 était dans une relation avec un autre homme ou -- je
10 suppose que c'était juste une question de contrôle.

11 Donc cette nuit-là il a décidé de prendre
12 l'initiative d'entrer dans notre maison et je me souviens
13 qu'il est entré dans ma chambre et quand il m'a réveillé,
14 il m'a dit, « Il y a un chien dans la maison et il essaie
15 de blesser maman ». Et il devait le tuer. C'était son
16 excuse. Alors il m'a réveillé et il m'a conduit hors de ma
17 chambre et quand je suis sorti dans le couloir, il est
18 entré dans la chambre de ma mère et c'est là que les choses
19 ont tourné au drame, jamais de la vie je n'aurais pu
20 imaginer que c'était ce qui allait arriver.

21 Et il avait pris cette hache de l'extérieur
22 et l'avait transportée à l'intérieur et il me disait même
23 qu'il y avait un chien, vous savez, dans la maison et qu'il
24 devait tuer ce chien. Le chien étant ma mère. Et elle était
25 au lit et il est entré et l'a battue immédiatement pour

1 qu'elle se réveille en étant battue, vous savez,
2 physiquement avec son poing. Je veux dire, il lui a cassé
3 le nez. Vous savez, elle s'est réveillée, elle criait, elle
4 essayait de le repousser. Vous savez, elle s'est levée,
5 elle a essayé de, vous savez, de sortir de la pièce. Il a
6 fini par la rattraper, vous savez.

7 Et je regarde ça et je vois ma mère donner
8 des coups de pied et crier pour sa vie et c'est là qu'il a
9 commencé à utiliser la hache comme -- comme une arme. Et il
10 l'avait frappée si fort à -- à la tête, vous savez, c'était
11 pendant un très court instant que j'ai eu à écouter ces
12 cris et voir ces images horribles dans ce couloir par la
13 fenêtre de sa chambre -- par la porte de sa chambre. Et
14 après un court instant, je veux dire, elle -- elle a été
15 battue très, très violemment. Je veux dire, si vous pouvez
16 imaginer, vous savez, l'arrière d'une hache ou l'avant
17 d'une hache, vous savez, les blessures que vous pouvez
18 infliger à la tête et au corps de quelqu'un.

19 Une fois que les cris et les pleurs et tout
20 ça avaient cessé, il est sorti de cette chambre et il est
21 allé dans la salle de bains pour se nettoyer et il a pris
22 ma main et il est allé dans la chambre de ma sœur où elle -
23 - je veux dire, ma sœur avait seulement un an et demi. Elle
24 était dans son berceau en train de pleurer parce qu'elle
25 s'était réveillée à cause du bruit de ma mère qui se

1 battait pour sa vie dans cette chambre. Et il nous a
2 emmenés et il a quitté la maison.

3 Et je me souviens que c'était une de ces
4 nuits -- c'était presque trop parfait pour que quelque
5 chose d'aussi horrible arrive. Vous savez, c'était une nuit
6 -- une nuit claire. Vous pouviez compter chaque étoile dans
7 le ciel. Il n'y avait pas le moindre vent. Et de la maison
8 de ma mère, nous étions sortis de l'allée à pied et peut-
9 être qu'à environ 500 mètres en bas de la route, il y avait
10 l'allée d'une vieille remise qui était sur le côté droit de
11 la route. Et c'est là qu'il avait garé sa voiture pour que
12 personne ne sache qu'il était à la maison.

13 Il nous a donc mis dans le -- vous savez, il
14 a verrouillé toutes les portes, vous savez, il a laissé le
15 corps de ma mère là de sang-froid et nous a mis dans la
16 voiture et il s'est en fait rendu à sa maison qui était à
17 Kippens.

18 Cette nuit-là, il a réussi à cacher l'arme
19 du crime et on ne l'a jamais retrouvée. Ils n'ont jamais
20 trouvé où elle était. J'ai, encore aujourd'hui, une idée de
21 l'endroit où je pense qu'elle est parce que je l'avais vu
22 placer des repères sur des arbres dans des zones où
23 personne ne s'attendrait à les trouver. Encore aujourd'hui,
24 j'ai en tête de retourner là-bas avec un détecteur de
25 métaux pour voir si je ne peux pas trouver quelque chose.

1 Mais le lendemain matin, une fois que tout
2 ça était passé, il est revenu à la maison. Et étant le
3 genre d'homme qu'il était, le meurtre ne le perturbait pas.
4 Bien que ce qu'il a fait cette nuit-là soit absolument
5 horrible, il n'était pas perturbé du tout. Il s'est
6 réveillé comme moi aujourd'hui. Aucun souvenir de ce qu'il
7 avait fait.

8 Quand nous sommes arrivés à la maison, il a
9 appelé. Évidemment, il n'y a pas eu de réponse. Il a frappé
10 à la porte. Personne n'est venu ouvrir. Il savait ce qu'il
11 avait fait. Nos voisins ne savaient pas ce qu'il avait
12 fait. Nos voisins, [Voisine], elle -- elle nous aimait
13 comme si nous étions ses propres enfants. Et il a commencé
14 à paniquer. À feindre la panique en quelque sorte. Parce
15 qu'il était ce genre de personne, il savait comment jouer
16 le jeu. Et il est allé voir s'il pouvait emprunter une
17 échelle parce qu'il y avait une fenêtre à l'arrière de la
18 maison qui donnait directement dans sa chambre.

19 Donc, sachant ce qu'il avait fait, il est
20 allé chercher cette échelle et a grimpé sur l'échelle et il
21 y avait le corps de ma mère allongé à côté de son lit et la
22 chambre était dans un désordre total parce qu'il avait
23 littéralement battu ma mère à mort dans cette pièce donc
24 vous pouvez imaginer le désordre qui s'y trouvait.

25 **MME CHANEL BLOUIN** : Vous étiez là le matin?

1 **M. DANIEL BENOIT** : Oui, j'étais là.

2 **MME CHANEL BLOUIN** : Comme, avec l'échelle?

3 OK.

4 **M. DANIEL BENOIT** : Et il est monté et il a
5 vu ça. Et il m'avait déjà fait regarder ce qui s'était
6 passé cette nuit-là. Au lieu de me laisser dans ma chambre
7 ou de fermer la porte et d'aller faire ce qu'il voulait, il
8 m'a réveillé pour que je puisse en être témoin. Il a décidé
9 de me faire grimper à l'échelle avec lui le lendemain
10 matin. Donc, je l'avais déjà vue cette nuit-là, mais la
11 dernière fois que j'ai vu ma mère, c'est quand j'ai grimpé
12 l'échelle et que j'ai vu son corps couché dans cette flaque
13 de sang près de son lit. Et je veux dire, cette pièce était
14 dans un sale état. Je veux dire, le lit dans lequel j'ai
15 dormi plusieurs fois avec eux était complètement couvert de
16 sang. Le sol était couvert de sang. Elle était face contre
17 terre avec tout ce sang, vous savez.

18 J'ai donc dû assister à tout ce dont j'avais
19 été témoin la veille au soir. J'ai dû revoir tout ça. Et ça
20 m'a mis en état de choc. Parce que tout de suite après, je
21 veux dire, les voisins, vous savez, se sont précipités, ont
22 appelé les policiers, appelé les ambulanciers paramédicaux
23 et ils m'ont emmené chez eux immédiatement parce qu'ils
24 savaient que c'était probablement lui. Et ça ne le
25 perturbait pas du tout. Il a essayé d'entrer dans la maison

1 et a fait comme s'il avait des sentiments.

2 Mais quand les policiers sont arrivés, il a
3 décidé de quitter la maison et il avait en fait garé sa
4 voiture au sommet de la colline de l'église où il nous
5 avait surveillés plusieurs fois et c'est là qu'ils l'ont
6 arrêté.

7 Et quand j'étais chez [Voisine], la dernière
8 image que je me rappelle avoir vue de ma mère, c'est
9 lorsqu'ils l'ont sortie de cette maison sur une civière et
10 qu'ils l'ont mise dans l'ambulance avec -- vous savez, dans
11 une housse mortuaire.

12 Immédiatement après ça, j'ai été placé en
13 garde à vue pour interrogatoire parce que j'étais
14 évidemment témoin oculaire de ce qui s'était passé et ma
15 sœur a été placée sous protection avec -- avec les services
16 sociaux. Et, vous savez, tout l'événement était -- c'était
17 horrible. La seule façon d'identifier ma mère, ils ne
18 pouvaient pas -- ils ne pouvaient pas reconnaître son
19 visage. Cela montre à quel point elle avait été battue.
20 Elle avait un tatouage quelque part ici sur sa main,
21 c'était des initiales ou une affaire de même, et c'est
22 comme ça qu'ils ont identifié son corps, grâce à un
23 tatouage qu'elle avait sur son avant-bras et un tatouage
24 qu'elle avait sur sa main, mais vous ne pouviez pas
25 imaginer -- vous ne pouviez -- vous ne pouviez pas

1 reconnaître la femme du soir précédent ce matin-là. Elle
2 était juste -- elle a eu des funérailles avec cercueil
3 fermé. Cela montre à quel point elle avait été battue.

4 Donc il a été -- il a été arrêté par la
5 police. J'ai été interrogé. Ma sœur était prise en charge
6 par les services de protection de l'enfance. Ma grand-mère
7 avait été appelée et on l'avait informée de la mort de sa
8 fille. Et vous savez, la première chose qu'elle -- qu'elle
9 avait demandé, c'était « Où sont les enfants? » parce
10 qu'elle craignait le pire aussi. Elle pensait qu'il nous
11 avait peut-être fait quelque chose. Ce que je ne comprends
12 pas encore aujourd'hui c'est la raison pour laquelle il ne
13 l'a pas fait. Mais c'est le genre d'homme qu'il était. Il
14 voulait nous faire souffrir le plus longtemps possible tout
15 en nous enlevant la chose que nous aimions le plus et il
16 voulait s'assurer qu'il n'y aurait aucun autre homme dans
17 sa vie.

18 Quand ma grand-mère est arrivée chez
19 [Voisine], j'étais assis par terre, car les ambulanciers
20 paramédicaux et la police étaient à la maison pour faire
21 leur travail. Et ma grand-mère est entrée et m'a demandé ce
22 qui s'était passé. Et ma réponse c'était ce qu'il m'avait
23 dit dans la chambre au sujet du chien. J'étais encore un
24 enfant, je veux dire, j'étais en état de choc. Je --
25 J'avais vu le corps de ma mère. Je l'ai vu se faire battre

1 **M. DANIEL BENOIT** : J'ai vu le meurtre mais

2 ---

3 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

4 **M. DANIEL BENOIT** : --- j'étais en état de
5 choc, pour une raison ou pour une autre, le chien m'est
6 resté dans la tête. Et ils ont dit, « D'accord, on va te
7 faire dessiner ce que tu as vu ». Vous savez, je veux dire,
8 j'avais quatre ans, alors qu'est-ce qu'un enfant de quatre
9 ans va bien pouvoir dessiner d'un meurtre? Mais j'ai en
10 fait dessiné la chambre de ma mère et le corps d'une femme
11 allongée sur le sol avec une flaque de sang et un homme
12 debout tenant une hache. Et moi, debout dans l'entrée de
13 porte.

14 Donc ils avaient la preuve, devant leurs
15 yeux, que j'avais bien assisté à ce meurtre. Ils n'ont pas
16 pu entrer dans les détails parce que, comme je l'ai dit,
17 j'étais en état de choc à ce moment-là, alors ils ont fait
18 ce qu'ils ont pu pour obtenir le plus d'informations
19 possible, mais en parallèle, Dale était aussi en détention
20 et il était -- ma grand-mère était allée au poste de police
21 et il était là à s'agiter et à hurler et il voulait la
22 voir. Ce qui est vraiment étrange parce qu'il savait ce
23 qu'il a fait. Il l'a fait d'une manière si horrible et
24 inhumaine et il agissait comme un homme qui avait perdu une
25 femme qu'il aimait et qui n'avait rien à voir avec ça.

1 **MME CHANEL BLOUIN** : Donc il voulait la voir
2 -- il -- il jouait la comédie?

3 **M. DANIEL BENOIT** : Exactement.

4 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

5 **M. DANIEL BENOIT** : Donc vous savez, ça a
6 duré un certain temps, vous savez, ces allers-retours, mais
7 même quand les funérailles ont eu lieu, même si ce n'était
8 pas des funérailles, vous savez, en paix, je -- je n'étais
9 même pas sous la garde de ma grand-mère ou de ma famille
10 pendant les funérailles de ma mère. Je n'étais même pas
11 devant dans l'église. J'étais à l'arrière sur les genoux du
12 travailleur social. Je n'ai même pas pu voir le reste de ma
13 famille pendant ces funérailles.

14 Et comme je l'ai dit, c'était des
15 funérailles avec cercueil fermé à cause des coups qu'elle
16 avait reçus. Et je veux dire, c'était horrible pour
17 n'importe qui qui aurait vu ça. Et je veux dire, ce n'est
18 qu'au cours des deux dernières années, quand j'ai enfin
19 parlé de l'histoire, que les gens ont su exactement ce qui
20 s'était passé cette nuit-là et que ma famille a compris ce
21 qui lui était arrivé.

22 Mais cela étant dit, lorsque Dale a été
23 condamné, le juge lui a dit -- et je veux dire, il avait
24 déjà un casier judiciaire pour introduction par effraction,
25 voie de fait, vol, fraude. Tout ce que vous voulez. Il

1 avait un long casier judiciaire. Et avec un meurtre si
2 grave et si traumatisant pour moi à l'époque, la juge lui a
3 dit qu'elle aurait pu lui donner aussi peu que dix ans pour
4 le crime qu'il avait commis, mais qu'elle lui en donnerait
5 14. C'est donc à cette peine qu'elle l'a condamné. Quatorze
6 ans pour le meurtre de ma mère, une jeune femme pleine de
7 potentiel.

8 Et même jusqu'à ce jour, il a été remis en
9 semi-liberté à trois reprises, dont une tout récemment. Et
10 je me bats avec eux depuis parce qu'il a été libéré trois
11 fois, qu'il a violé ses conditions de probation trois fois
12 et qu'il a été remis derrière les barreaux, y compris au
13 cours des deux dernières semaines. J'ai reçu un appel
14 disant qu'il avait été mis en semi-liberté. Il allait être
15 relâché dans la région de [Région] et j'étais au cinéma un
16 soir et j'ai reçu un appel de cette région et ils m'ont
17 dit, « Puis-je parler à M. Daniel Benoit, je vous prie? »
18 J'ai dit, « Oui », vous savez, « c'est moi ». Et ils m'ont
19 dit, je ne sais plus son nom, il m'a dit, « J'appelle du
20 Centre national de surveillance ». Il a dit, « Je suis ici
21 pour vous informer qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre
22 Dale Ogden ». C'était il y a à peine deux semaines. Ils ne
23 m'ont jamais dit pour quel incident précis et j'attends
24 toujours des réponses.

25 Mais la fois d'avant, quand il a été

1 relâché, il a été placé dans une maison de transition et,
2 vous savez, j'ai fait ce que j'ai pu en faisant des
3 déclarations et en faisant part de ma propre douleur pour
4 essayer de le garder derrière les barreaux, là où un homme
5 comme ça devrait être, parce qu'il n'a pas appris la leçon
6 et il l'a prouvé. Quand il est sorti, il avait créé un
7 profil sur le site de rencontre Plenty of Fish. Il avait
8 changé son nom, son identité. Il avait un cellulaire et il
9 communiquait avec de nombreuses femmes. Il leur envoyait
10 des messages, il les appelait. Et il y avait une femme qui
11 était dans l'armée et il l'a rencontrée sur ce site de
12 rencontres et, vous savez, c'est celle avec qui il est
13 sorti le plus longtemps, il allait chez elle, il ne
14 retournait pas dans cette maison de transition, il sortait
15 dans des restaurants chics.

16 OÙ -- où trouvait-il l'argent pour tout ça,
17 ça me dépasse. C'est encore un mystère à ce jour. Elle a
18 dit qu'il avait toujours les poches pleines d'argent.
19 Jamais -- jamais un incident. Il l'emmenait toujours dans
20 les meilleurs restaurants, se conduisait en parfait
21 gentleman, lui tirait sa chaise ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Vous l'avez rencontrée?

23 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais.

24 **MME CHANEL BLOUIN :** OK. Comment avez-vous su
25 ça?

1 **M. DANIEL BENOIT** : J'ai dû faire mes propres
2 recherches.

3 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

4 **M. DANIEL BENOIT** : Et quand j'ai -- quand il
5 a été placé en semi-liberté, je suis allé à la CBC et ils
6 ont pris mon témoignage. Il a été diffusé à l'échelle
7 nationale en moins d'une journée. Parce que quand ils ont
8 enfin découvert que, vous savez, cet homme avait commis ce
9 crime et que maintenant il était libéré. Cette histoire
10 s'est donc répandue en moins de 24 heures. Des gens de tout
11 le Canada m'appelaient pour des entrevues et des
12 déclarations et -- je veux dire, mon visage était partout à
13 la télé pendant -- pendant des jours et des semaines.

14 Et cette femme était tombée sur l'article.
15 Et il s'est avéré qu'elle le trouvait un peu étrange parce
16 que même s'il était un vrai gentleman, elle l'a rencontré,
17 il lui a dit qu'il travaillait dans -- dans la sécurité. Il
18 a dit qu'il travaillait dans la sécurité. Et elle était
19 militaire, alors elle s'est dit OK, vous savez, ils
20 pourraient bien aller ensemble. Ils sont compatibles en
21 quelque sorte. Mais elle a dit qu'il était très, vous
22 savez, collant on pourrait dire. Il -- vous savez, il lui
23 envoyait des messages plusieurs fois par jour, il -- si --
24 vous savez, s'ils quittaient un restaurant, il l'appelait
25 comme cinq ou six fois avant même qu'elle ne rentre chez

1 elle. Et il parlait tout le temps, vous savez, de ses
2 enfants qui allaient à l'école et il -- il a inventé cette
3 fausse vie qui n'a jamais existé.

4 Alors, il avait effectivement des enfants,
5 oui, ma sœur et moi, mais cela ne correspondait pas à
6 l'histoire qu'il racontait à cette femme. Et elle trouvait
7 ça vraiment étrange. Comme, elle a toujours pensé que,
8 comme, il lui mentait au sujet de quelque chose parce
9 qu'elle venait le chercher, mais il --il ne se faisait
10 jamais déposer devant cette maison de transition. C'était
11 toujours à des endroits différents. Je suppose qu'il
12 rentrerait à pied pour que personne ne le sache. Et elle se
13 demandait, comme, pourquoi il devait revenir à certaines
14 heures. Et il y a eu des moments où il a passé la nuit chez
15 elle et où il a eu des rapports sexuels avec cette femme.

16 Donc, lorsque l'histoire a été publiée, elle
17 est tombée sur cet article et son frère, je crois, était un
18 agent de la GRC qui était de service le jour où ma mère a
19 été tuée. Et il avait trouvé cet article et lui avait
20 envoyé ce message en lui disant, « Est-ce que c'est l'homme
21 avec qui tu sors? » Et elle ne voulait pas y croire parce
22 qu'elle avait l'impression de sortir avec cet homme qui
23 travaillait dans la sécurité, qui n'avait jamais eu de
24 casier judiciaire ou autre. Il avait réussi à cacher ça à
25 ce point.

1 La dernière nuit, quand elle a fini par --
2 elle commençait à avoir très peur parce qu'il s'attachait
3 beaucoup à elle. Il commençait à être très contrôlant et
4 elle commençait à s'inquiéter. Donc la dernière fois qu'ils
5 sont allés au restaurant elle -- elle s'est adressée à lui
6 et lui a demandé s'il avait quelque chose à lui dire. Et il
7 avait en fait ces papiers pour sa semi-liberté qui
8 indiquaient qu'il pouvait quitter la maison de transition
9 et tout ce genre de choses. Et elle avait mentionné - elle
10 avait vu cet article et savait ce qu'il avait fait et elle
11 s'est adressée à lui. Et il lui avait montré les papiers et
12 donc, il avait admis qui il était et ce qu'il avait fait.

13 Et elle se leva immédiatement et le quitta.
14 Et elle m'a dit qu'en une heure, je crois qu'il l'avait
15 appelée plus de 30 fois. Il ne voulait juste pas la laisser
16 tranquille. Et elle craignait tellement pour sa vie qu'elle
17 avait déménagé de Victoria à Ottawa avec sa fille et qu'une
18 entreprise de sécurité s'occupait de sa maison avant
19 qu'elle n'y retourne parce qu'elle était -- et elle avait
20 en fait communiqué avec la CBC et ils m'ont contacté pour
21 me demander si je voulais lui parler.

22 Je l'avais donc appelée et elle voulait tout
23 savoir sur cet homme. Et tout ce que je lui avais dit était
24 exactement ce qu'il cachait. La -- l'histoire entre comment
25 il était avec ma mère et comment il était avec elle était

1 exactement la même. Et elle était terrifiée pour sa vie.
2 Elle ne voulait pas retourner à Victoria avant d'être sûre
3 qu'il était derrière les barreaux.

4 Et vous savez, tout cela étant dit, il a
5 violé sa probation à de très nombreuses reprises. J'avais
6 la liste des choses qu'il n'était pas censé faire. Il
7 n'était pas censé avoir un cellulaire. Il n'était pas censé
8 être sur un site de rencontres. Si - il était censé
9 signaler toute relation sexuelle à son agent de probation.

10 Il s'avère que ---

11 **MME CHANEL BLOUIN :** Il ne signalait rien?

12 **M. DANIEL BENOIT :** Non, rien du tout. Il --
13 comme, il ne se présentait pas à la maison de transition
14 quand il était censé le faire. Et quand tout est réapparu,
15 comme, cet article qui s'est répandu à l'échelle nationale
16 a fait ressortir beaucoup d'informations cachées. Il
17 s'avère que son agent lui a fourni le cellulaire et l'a
18 inscrit sur le site de rencontres, lui a créé un compte.

19 **MME CHANEL BLOUIN :** Il a -- est-ce que son
20 agent de probation a fait l'objet de, comme, d'une mesure
21 disciplinaire?

22 **M. DANIEL BENOIT :** Pas d'après ce que je
23 sais parce qu'après que l'histoire s'est répandue au niveau
24 national -- j'ai essayé de me battre pendant longtemps pour
25 obtenir une photo de cet homme parce que je savais que sa

1 date de sortie approchait et je ne ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** De votre père?

3 **M. DANIEL BENOIT :** Oui, et je ne savais pas
4 à quoi ressemblait cet homme parce que cela faisait 14 ans
5 que je n'avais pas vu son visage, donc il était évident
6 qu'il avait changé. Mais il n'a pas beaucoup changé par
7 rapport à -- quand j'ai finalement reçu la photo. Mais cet
8 article a dû être diffusé à l'échelle nationale avant
9 qu'ils ne me fournissent une photo. Mais pour le groupe qui
10 était en lien avec lui, je ne sais pas si des mesures ont
11 été prises pour ça. Je n'ai jamais rien entendu. Je ne sais
12 pas s'ils ont été, vous savez, suspendus ou quoi que ce
13 soit pour leurs actions sur ce qu'ils ont fait.

14 Il a de nouveau été mis derrière les
15 barreaux parce qu'il avait encore commis une infraction, et
16 tout cela à cause de mes découvertes, et cette femme avait
17 encore très, très, très peur. Elle a fait une déclaration à
18 la Commission des libérations conditionnelles au sujet de
19 son incident, mais elle ne -- elle n'a pas voulu, vous
20 savez, rendre ça public ou montrer son visage ou quoi que
21 ce soit. Mais ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Combien de temps a-t-il
23 été remis en prison?

24 **M. DANIEL BENOIT :** Seulement un peu plus
25 d'un an. Cela ne valait même pas vraiment la peine parce

1 qu'à la minute où il y est retourné, ils planifiaient déjà
2 des cours et des choses pour qu'il ait des permissions de
3 sortir avec escorte et ce n'était pas sérieux. Parce que,
4 je veux dire, cet incident a prouvé -- et je -- je crois
5 qu'il parlait à 16 autres femmes à l'époque. Je veux dire,
6 ces nombreuses années en prison après avoir commis le
7 meurtre de ma mère, ils l'ont libéré en pensant qu'il
8 allait devenir, vous savez, un homme nouveau pour ainsi
9 dire. Et il est retourné à ses anciennes habitudes. Ils
10 l'ont donc remis en prison pendant un an et l'ont relâché
11 en semi-liberté il y a quelques semaines, et un mandat
12 d'arrestation a été lancé contre lui. Je veux dire, est-ce
13 qu'il est de nouveau en train de s'en prendre à des femmes?
14 Est-ce qu'il a retrouvé la femme qu'il -- vous savez, avec
15 qui j'étais en contact, qui craignait pour sa vie? Je veux
16 dire, c'est une des choses qui m'ont inquiété quand on me
17 l'a dit pour la première fois parce que, évidemment, il
18 sait probablement qu'elle a parlé parce que, vous savez, ça
19 a été évoqué. Je veux dire, est-ce qu'il -- est-ce qu'elle
20 est dans sa ligne de mire maintenant? Je veux dire, est-
21 elle en danger? Vous savez, c'est une chose qui, je veux
22 dire, est-ce qu'elle pourrait finir comme ma mère? Je veux
23 dire, si cette histoire n'avait jamais été diffusée au
24 niveau national, je veux dire, combien de temps aurait-il
25 joué -- ce rôle avant, vous savez, que les choses

1 n'empirent et, vous savez, que je découvre qu'une autre
2 femme avait été assassinée par les mains du même homme.

3 Donc, vous savez, je ne pense pas que le
4 système prenne ça très au sérieux et que les gens qui
5 travaillent pour eux fassent les bonnes évaluations parce
6 que je sais pertinemment que le service de police de
7 [Ville 1] avait même envoyé une déclaration qui n'appuyait
8 pas sa libération dans la communauté. Ils ont juste -- la
9 maison de transition dans laquelle il était allé n'a pas
10 voulu le reprendre, alors ils ont dû trouver une autre
11 maison de transition.

12 Alors, comment se fait-il qu'on dise toutes
13 ces choses au sujet d'un individu et que vous le relâchiez
14 quand même? Je veux dire, cet incident seul aurait dû
15 prouver qu'il n'était pas prêt ---

16 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

17 **M. DANIEL BENOIT :** --- à être libre parce
18 qu'il ne l'est vraiment pas. Il n'est pas stable. Il -- je
19 ne pense pas que les 14 ans étaient une punition
20 suffisante, premièrement. Parce que non seulement vous
21 commettez un crime aussi horrible que ce qu'il a fait à ma
22 mère, mais vous impliquez un enfant dans l'affaire et vous
23 le forcez à être témoin de ce qui est arrivé à ma mère.
24 Personne ne devrait jamais avoir à être témoin d'une chose
25 pareille. Je veux dire, la plupart des gens passent leur

1 vie entière sans avoir à être témoins de quelque chose
2 d'aussi grave. Alors, où est la punition pour ça?

3 **MME CHANEL BLOUIN :** Quelle était la
4 justification d'une si basse -- comme, pour si peu ---

5 **M. DANIEL BENOIT :** Il n'y en a pas.

6 **MME CHANEL BLOUIN :** --- d'années?

7 **M. DANIEL BENOIT :** Il n'y a rien eu du tout.
8 Rien n'explique pourquoi le nombre d'années prévues dans
9 cette peine est si faible. Et je veux dire, je -- comme, je
10 ne dis pas ça pour être sexiste, mais c'était une femme
11 juge. Donc pour moi, je pense que c'était une sentence très
12 injuste parce que -- et j'ai été surpris quand j'y suis
13 retourné et que j'ai su ce qui s'était dit dans cette cour
14 parce que, je veux dire, qu'est-ce que 14 ans? Je veux
15 dire, la plupart des gens maintenant, vous prenez plus que
16 ça pour une accusation de braconnage que si vous tuez
17 quelqu'un. Donc je veux dire, vous devriez être puni pour
18 le crime que vous avez commis. Et si vous impliquez des
19 enfants ou toute autre personne, vous devriez aussi être
20 puni pour ce que vous leur avez fait. Parce que j'étais
21 vivant, oui, mais il y a eu des moments où j'ai pensé à me
22 donner la mort à cause de ce dont j'avais été témoin. Donc,
23 si je me suicidais, ce que je ne ferai pas parce que, vous
24 savez, j'ai pris tout ça en main, mais si je m'étais
25 suicidé à cause de ce que j'avais vu, il aurait été

1 responsable de ma mort.

2 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

3 **M. DANIEL BENOIT** : Parce que je ne me suis
4 pas suicidé à cause de quelque chose que je n'ai pas pu --
5 vous savez, quelque chose que j'ai provoqué. Ça m'a été
6 imposé. Je n'ai pas regardé ma mère se battre pour sa vie
7 de mon plein gré ce soir-là. Ce n'est pas quelque chose que
8 j'aurais fait, vous savez. Donc -- et je crois qu'il y a
9 beaucoup de gens qui font face à des incidents comme celui-
10 ci et qui ont trop peur d'en parler. Et ils acceptent la
11 sanction qui est infligée, qui est très minime, et ces
12 individus sont remis en liberté avec la possibilité que
13 cela se reproduise.

14 Je veux dire, je sais que le Canada n'a plus
15 la peine de mort, mais s'il n'y a plus ça, la famille ne
16 devrait-elle pas avoir l'esprit tranquille une fois que ces
17 coupables sont, vous savez, mis en prison? Je veux dire,
18 leur inquiétude, leur stress et leur douleur ne devraient-
19 ils pas être soulagés?

20 Parce que pour nous, je veux dire -- je veux
21 dire, ça fait si longtemps maintenant, mais peut-être qu'il
22 a encore dans la tête qu'à un moment donné, il va revenir
23 me trouver ou retrouver ma famille ou mon fils ou -- je ne
24 ---

25 **MME CHANEL BLOUIN** : C'est quelque chose qui

1 vous inquiète?

2 **M. DANIEL BENOIT** : En un sens, oui. En
3 vieillissant, j'ai appris à me protéger, à protéger ma
4 famille et à l'accepter. Mais je veux dire, je ne peux pas
5 passer ma vie à regarder par-dessus mon épaule 24 h/24.

6 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

7 **M. DANIEL BENOIT** : Mais vous le faites dans
8 un sens parce que vous ne savez jamais où ces gens vont se
9 trouver. Je veux dire, j'ai vécu beaucoup de moments où,
10 vous savez, il y a un mandat d'arrêt émis contre lui et
11 personne ne sait où il est. Je veux dire, jusqu'où est-il
12 allé avant que quelqu'un se rende compte qu'il était parti?
13 Où -- qui cherche-t-il ou où va-t-il?

14 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT** : Donc vous savez, dans la
16 plupart des cas, comme, quelque chose arriverait à -- à moi
17 et à notre famille. Je veux dire, c'est nous qui purgeons
18 la peine à vie parce que, vous savez, j'ai perdu ma mère,
19 ma grand-mère a perdu sa fille, vous savez, mes tantes et
20 mon oncle ont perdu une sœur. Vous savez, c'est nous qui en
21 souffrons. En parallèle, il aura une autre chance de vivre
22 sa vie à un moment donné. Je veux dire, s'il décide de
23 violer sa probation, c'est son problème.

24 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

25 **M. DANIEL BENOIT** : Mais il a la possibilité

1 de marcher dans la communauté de [Ville 2], de travailler
2 et de dormir sous un toit et de profiter des beautés que la
3 vie a à offrir.

4 Ce qui est triste, c'est que l'année
5 dernière, j'ai rencontré une femme à Pizza Delight, à
6 Stephenville. Et ma mère faisait partie des Pathfinders.
7 Elle a abandonné l'école et elle n'aimait tout simplement
8 pas l'environnement, les gens avec qui elle était. Elle
9 était un peu comme moi, une vieille âme. Et cette femme
10 s'est approchée de moi et m'a dit, « J'ai quelque chose
11 que, je pense, vous aimeriez voir ». Je n'avais jamais
12 rencontré cette femme auparavant. Et elle -- elle s'est
13 présentée [Employée]. Alors elle m'a donné ses coordonnées
14 et je lui ai téléphoné et elle m'a dit de venir chez elle
15 et qu'elle voulait me montrer quelque chose. Ça fait --
16 vous savez, c'était l'année dernière. J'aurai 25 ans le
17 mois prochain. Donc, après la mort de ma mère, il n'y avait
18 pas une seule vidéo de ma mère. Je ne savais pas quoi --
19 vous savez, je ne me souvenais pas du son de la voix de ma
20 mère ou de ces choses-là, ce qui est très malheureux parce
21 que, vous savez, entendre une voix peut parfois aider à
22 panser une plaie ouverte.

23 Alors je me suis assis et elle a -- les
24 Pathfinders avait une -- une émission à l'époque pour les
25 gens qui faisaient -- vous savez, elles enregistraient des

1 vidéos, faisaient des publicités et tout ça. Ma mère était
2 une femme très intelligente. Elle faisait tout son possible
3 pour -- même, vous savez, chez les Pathfinders, les gens
4 m'ont dit que, vous savez, elle en faisait toujours plus.
5 Elle était très intelligente. Elle était toujours au sommet
6 -- au sommet de son art pour ainsi dire. Et elles faisaient
7 ce spot publicitaire sur les gens qui réussissent. Et elles
8 voulaient faire un reportage sur elle comme ce que la NLTA
9 a fait avec moi. J'ai fait une pub pour eux, alors, comme
10 je l'ai dit, je marche exactement sur ses traces.

11 Et vous savez, cette vidéo intégrait ses
12 objectifs de vie et dans cette vidéo, je n'avais que
13 quelques mois, elle jouait avec moi et me parlait, et
14 c'était la première fois que j'entendais la voix de ma mère
15 depuis le meurtre. Et vous savez, dans cette vidéo elle --
16 elle soulignait, vous savez, à quel point elle -- elle
17 aimait vraiment l'école et elle voulait exceller dans tout
18 ce qu'elle faisait parce qu'elle voulait aller à la faculté
19 de droit pour devenir avocate. En ce qui me concerne, c'est
20 très difficile d'y entrer. Il faut travailler très fort
21 pour y arriver, mais c'est une excellente carrière. Et
22 c'est ce qu'elle avait à cœur de devenir.

23 Et une fois la vidéo terminée, cette femme
24 m'a dit que ma mère avait fait une pause avec les
25 Pathfinders quand elle m'a eu. Et juste quand j'arrivais à

1 cet âge, vous savez, trois, quatre ans, elle allait
2 retourner chez les Pathfinders et elle allait terminer et
3 elle allait, vous savez, faire une demande d'admission à la
4 faculté de droit. Donc, pour qu'elle puisse obtenir le
5 financement et ainsi de suite, elle devait avoir une lettre
6 de [Employée] disant -- [Employée] était la fille qui m'a
7 montré la vidéo. Elle devait avoir une lettre de [Employée]
8 disant qu'elle était prête à réintégrer les Pathfinders.
9 [Employée] était sur le point de partir pour l'Île-du-
10 Prince-Édouard pour un voyage, alors ma mère a appelé
11 [Employée] et lui a dit, « Oui, je vais taper la lettre ».
12 Elle a dit, « Je vais la laisser sur le bureau ». Elle a
13 dit, « Je pars demain pour l'Île-du-Prince-Édouard. Passe
14 chercher ta lettre ». Cette lettre n'a jamais été
15 récupérée. [Employée] a tapé cette lettre, l'a laissée à
16 l'école. Elle -- quand elle est arrivée à l'Île-du-Prince-
17 Édouard, c'est à ce moment-là que ma mère a été tuée. Ma
18 mère n'est jamais venue à l'école pour récupérer cette
19 lettre.

20 Et vous savez, c'est -- vous savez, c'est
21 très décevant. C'est très triste parce qu'elle avait le
22 potentiel pour être avocate. Elle avait -- elle aurait pu
23 faire tout ce qu'elle voulait et elle n'a pas eu le temps.

24 Donc je pense que pour moi, je -- je pense
25 qu'en ce qui concerne le meurtre, je pense que c'est

1 probablement la partie la plus difficile pour moi, c'est le
2 fait qu'elle n'a jamais, vous savez, réussi à aller aussi
3 loin. Vous savez, elle -- beaucoup de femmes autochtones
4 disparues et assassinées, je veux dire, pour chaque meurtre
5 c'est -- vous savez, pour chaque femme assassinée, je veux
6 dire, c'est un avenir qui est perdu. Vous savez, il y a
7 beaucoup de femmes intelligentes qui auraient pu faire des
8 choses incroyables pour cette communauté et, vous savez,
9 pour ce monde.

10 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

11 **M. DANIEL BENOIT** : Mais elles ne sont plus
12 là. Et elle était définitivement l'une d'entre elles. Je
13 veux dire, elle voulait faire partie du -- du système
14 judiciaire. Vous savez, elle voulait améliorer sa vie pour
15 pouvoir nous donner une vie meilleure. Et vous savez, elle
16 -- à cause de ça, je veux dire, vous savez, elle -- elle a
17 été assassinée et tout son potentiel a disparu. Et où est
18 la punition pour ça? Comme je l'ai dit, vous savez, le gars
19 qui est responsable de ça, il a toujours l'opportunité de
20 travailler. Ce n'est peut-être pas pour un poste d'avocat
21 ou une affaire de même, mais il a toujours ce droit, vous
22 savez. Et vous savez, c'était très difficile à entendre,
23 vous savez, le fait qu'elle n'ait jamais pu venir chercher
24 cette lettre. Je veux dire, elle avait gagné des prix
25 d'excellence scolaires et tout. Et vous savez, ce -- quand

1 elle a enfin senti que sa vie se stabilisait et qu'elle
2 était capable de retourner à l'école. Vous savez, elle
3 avait fait dactylographier cette lettre pour son
4 acceptation et elle avait hâte d'y retourner, elle a été
5 assassinée et cette lettre est restée à jamais sur ce
6 bureau.

7 C'est -- vous savez, ma vie a été très
8 difficile en grandissant parce qu'après ce meurtre, nous
9 avons -- nous avons été placés dans une famille d'accueil,
10 donc je ne comprenais toujours pas complètement ce qui
11 était arrivé à ma mère parce que je me souviens que
12 souvent, vous savez, même si j'ai bien vu mon père tuer ma
13 mère, je -- à quatre ans vous voulez simplement être avec
14 vos parents. Vous savez, je me souviens que, vous savez, je
15 pleurais pour voir mon père même s'il avait commis ce
16 meurtre et que j'en avais été témoin. Et ça m'avait
17 terrifié, mais la réponse naturelle du corps est de vouloir
18 être avec vos parents à cet âge-là. Je veux dire, vous
19 essayez -- vous êtes placé dans un foyer avec des étrangers
20 que vous n'avez jamais vus auparavant. Et vous savez, c'est
21 une période effrayante. Et ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Vous et votre sœur avez
23 été placés ensemble?

24 **M. DANIEL BENOIT :** Nous avons été placés
25 ensemble. Vous savez, je suis arrivé là-bas peu après elle.

1 Je suppose que c'est parce que je me posais beaucoup de
2 questions et tout ça. Mais le foyer -- le premier foyer où
3 nous avons été placés, ils ne -- selon moi, ils ne
4 devraient pas avoir un permis de famille d'accueil parce
5 que nous n'étions pas bien pris en charge. Vous savez, mon
6 premier Noël dans une famille d'accueil -- vous savez,
7 quand je vivais avec ma mère, je veux dire, elle s'assurait
8 toujours que nous avions, vous savez, tout ce que nous
9 voulions. Je veux dire, vous savez, elle n'a jamais été
10 riche, mais elle aurait vendu la chemise qu'elle avait sur
11 le dos pour mettre un train sous l'arbre pour Noël, vous
12 savez.

13 Et mon premier Noël dans cette famille
14 d'accueil, nous n'avons eu que des jouets d'occasion. Et je
15 peux comprendre que, vous savez, nous n'étions pas leurs
16 enfants. Cependant, ils étaient payés pour nous garder,
17 alors pourquoi avions-nous des jouets abîmés et utilisés et
18 comme si nous n'étions rien.

19 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

20 **M. DANIEL BENOIT :** Donc -- aussi, quand nous
21 étions dans ce foyer, ma sœur était tombée malade. Et elle
22 était très malade. Au début, ce n'était qu'une grippe
23 ordinaire, mais vous savez, il n'y a aucune raison de ne
24 pas emmener un enfant d'un an et demi chez le médecin pour
25 le faire examiner. Ils l'ont tellement négligée que ma

1 grand-mère a décidé de l'emmener à l'hôpital et de la faire
2 examiner. Et il s'avère que ma sœur avait une pneumonie
3 sévère. Et c'était si grave qu'au moment où les médecins
4 ont réalisé que c'était dans un poumon, ils l'ont
5 transportée par avion à Saint John's et cela s'est propagé
6 au deuxième poumon et elle luttait pour sa vie. Donc oui,
7 elle -- elle a passé quelques -- je -- je dirais qu'elle a
8 passé plus d'un mois à Saint John's, vous savez. Elle était
9 -- elle était si malade qu'ils ont failli la perdre. Donc,
10 non seulement j'avais perdu ma mère, mais dans la même
11 année, ma sœur s'était battue pour sa vie, et il ne restait
12 que moi. Ma grand-mère était à Saint John's, avec ma sœur.
13 Vous savez, j'étais avec cette famille que je ne
14 connaissais pas et qui ne s'est jamais bien occupée de moi.

15 Donc, après ce qui est arrivé à ma sœur et
16 qu'elle se soit miraculeusement rétablie, ma grand-mère a
17 automatiquement obtenu la garde de ma sœur. Mais j'étais
18 toujours placé dans la même famille d'accueil. J'y suis
19 resté un peu jusqu'à ce que ma grand-mère aille au tribunal
20 et -- parce que c'était le souhait de ma grand-mère --
21 c'était le souhait de ma mère et ma mère a souvent dit à ma
22 grand-mère qu'elle allait -- elle allait mourir et qu'elle
23 voulait que nous soyons placés avec elle. Elle -- elle l'a
24 dit plusieurs fois à ma grand-mère. Elle savait qu'elle
25 allait mourir. Elle -- elle n'allait pas vivre une vie bien

1 remplie.

2 **MME CHANEL BLOUIN :** Qu'elle allait être
3 tuée ---

4 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais.

5 **MME CHANEL BLOUIN :** --- par ---

6 **M. DANIEL BENOIT :** Elle -- elle savait. Et
7 je ne sais pas si elle l'avait accepté, mais elle savait
8 que ça allait arriver. Quand on nous a placés chez -- quand
9 -- quand j'ai fini par être placé avec ma grand-mère,
10 c'était -- vous savez, c'était un peu difficile à gérer
11 pour ma grand-mère parce que, vous savez, en grandissant
12 j'ai dû faire face au stress causé par ce que j'avais vu et
13 il m'a fallu un -- un long moment pour sortir de ce que
14 j'avais vécu. Vous savez, je me souviens que souvent, de
15 mon arrivée chez ma grand-mère jusqu'à ma 9^e année, je ne
16 pouvais même pas regarder une photo de ma mère sans vomir
17 parce que -- vous savez, chaque fois que je voyais une
18 photo d'elle, je repensais automatiquement au meurtre et je
19 me sentais mal.

20 Mais le stress de, vous savez, des choses
21 que je vivais est devenu trop difficile à gérer pour ma
22 grand-mère, alors j'ai été placé dans un autre foyer. Et
23 j'y suis resté peu de temps. De retour avec ma grand-mère.
24 Quelque chose a de nouveau éclaté et j'ai été placé dans
25 une autre famille d'accueil à Lourdes, où je suis resté

1 jusqu'à ce que j'obtienne mon diplôme d'études secondaires
2 et que j'aïlle à l'université.

3 Mais vous savez, il y a toujours -- vous
4 savez, même en grandissant, je veux dire, maintenant, vous
5 savez, je ne pleure pas à cause du meurtre. Ce qui m'a le
6 plus brisé le cœur, c'est cette lettre avec l'avocat parce
7 que je -- vous savez, ici, maintenant, j'ai l'âge qu'elle
8 avait quand elle a perdu la vie. Donc, à part ça, vous
9 savez, il y avait beaucoup de choses dans la vie, vous
10 savez, grandir dans ce -- dans un foyer d'accueil qui, vous
11 savez, je n'ai jamais -- je n'ai pas vécu comme les autres
12 enfants avec qui j'ai grandi. Je veux dire, il y a eu -- il
13 y a eu des moments comme les événements sportifs, je n'ai
14 jamais eu mes parents qui me regardaient sur la ligne de
15 touche. Vous savez, les concerts, il n'y avait personne
16 dans les gradins, vous savez, qui attendait ou
17 applaudissait, ou simplement quelqu'un heureux de me voir.
18 Les remises de diplômes de maternelle, vous savez. Mon
19 diplôme de 12^e année, ma confirmation, la naissance de mon
20 fils, mon mariage. Je veux dire, elle ne sera pas là pour
21 tout ça.

22 Donc c'est -- vous savez, c'est triste, vous
23 savez, et c'est l'une des choses que j'ai dû apprendre à
24 gérer et à accepter, c'est que, vous savez, pendant très
25 longtemps, je me suis tenu responsable, croyez-le ou non.

1 J'avais quatre ans, mais je me sentais responsable parce
2 que je me tenais là et que j'ai vu ce qui se passait. Et
3 non, je n'aurais rien pu faire à quatre ans, vous savez, et
4 tout le monde serait d'accord avec moi. Et -- mais ça m'a
5 pris du temps pour accepter ce fait. Et ce n'est qu'en
6 12^e année je dirais, peut-être 11^e année, que j'ai
7 finalement repris en main tout ce qui s'était passé et que
8 j'ai pu m'asseoir comme je le fais ici aujourd'hui et, vous
9 savez, pouvoir partager mon histoire et organiser des
10 événements publics et, vous savez, vraiment, vous savez,
11 faire la lumière sur les difficultés que ces incidents
12 peuvent entraîner et vous savez, la vie que j'ai dû mener à
13 cause de la colère et la stupidité de quelqu'un comme
14 j'aime à le dire.

15 Mais vous savez, ça n'a pas été facile, vous
16 savez. Même maintenant, vous savez, j'essaie d'intégrer ma
17 mère dans, vous savez, sous un aspect positif dans tout ce
18 que je fais. Vous savez, j'essaie de faire autant
19 d'événements comme celui-ci que possible, autant de
20 discours, parce que lorsque j'ai commencé à le faire, le
21 nombre de personnes qui m'ont tendu la main, qui m'ont
22 remercié et m'ont raconté leur histoire alors qu'elles n'en
23 avaient parlé à personne était incroyable. Et certaines des
24 choses que j'ai lues étaient, vous savez, certaines étaient
25 probablement aussi graves que ce qui est arrivé à ma mère

1 et d'autres étaient, vous savez, des choses mineures. Mais
2 les gens les regardaient d'une manière différente. Et vous
3 savez, j'ai pris le temps, vous savez, pendant des
4 semaines, j'ai -- j'ai pris le temps d'envoyer un courriel
5 ou, vous savez, juste pour parler avec ces personnes et,
6 vous savez, partager avec elles mes expériences et comment
7 j'ai grandi et les choses que j'ai appris à accepter pour
8 essayer de leur rendre la vie un peu plus facile, car
9 beaucoup de gens ont peur. Et c'est peut-être parce que,
10 vous savez, ils entendent des histoires comme la mienne et
11 qu'ils se rendent compte que oui, ces gens sont libérés et
12 que ce n'est pas fini pour nous parce que certains
13 coupables sortent de prison et qu'ils sont en colère parce
14 que, vous savez, quelqu'un a fait une déclaration et ils
15 ont l'impression que cette personne a prolongé leur peine,
16 donc quand ils sortiraient de prison, ils reviendraient et les
17 prendront pour cible. Et beaucoup de gens ne veulent pas
18 faire de déclaration à cause de ça.

19 Et c'est malheureux, ils -- vous savez, ils
20 ne devraient pas avoir à se sentir comme ça.

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Ils devraient se sentir
22 en sécurité, protégés et pouvoir faire confiance aux ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** Exactement.

24 **MME CHANEL BLOUIN :** --- forces de l'ordre.
25 Je sais.

1 **M. DANIEL BENOIT** : Pour moi, j'ai toujours
2 eu l'impression que le coupable était protégé. Ce n'était
3 pas tant les victimes qui étaient protégées. C'était
4 toujours le coupable. Je veux dire, si vous les appelez et
5 leur demandez des informations, s'il est libéré, « Où est-
6 ce qu'il est libéré? » « Eh bien, je ne peux pas vous le
7 dire. Il a une -- une permission de sortir avec escorte. »
8 « Où ça? »

9 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10 **M. DANIEL BENOIT** : « On ne peut pas vous le
11 dire. » « Il a violé sa probation. » « Qu'est-ce qu'il a
12 fait? » « Je ne peux pas vous le dire non plus. » « Que
13 pouvez-vous me dire? » N'est-ce pas? « Pourquoi vous ne
14 pouvez pas me le dire? »

15 Comme, je -- je devrais avoir le droit légal
16 de savoir où se trouve cet homme, avec qui il communique,
17 les choses qu'il fait, parce que cela assurera ma sécurité.
18 Parce que s'il communique avec quelqu'un, disons, il
19 connaît quelqu'un de Terre-Neuve et ---

20 **MME CHANEL BLOUIN** : Est-ce qu'il sait que
21 vous vivez à Terre-Neuve?

22 **M. DANIEL BENOIT** : Il y a de fortes chances.
23 Il n'y a aucun doute pour moi. Je veux dire, s'il connaît
24 quelqu'un de Terre-Neuve qui a décidé de faire un voyage à
25 Vancouver et que tout d'un coup, vous savez, cette personne

1 entre en contact avec lui, ne devrais-je pas savoir avec
2 qui il communique? Parce que cette personne va revenir
3 ici, vous savez. Quand je travaillais en mer, l'une de mes
4 plus grandes craintes pendant très longtemps était que,
5 vous savez, quand je partais, je partais pendant un mois.
6 Vous savez, est-ce qu'il y avait quelqu'un qui prenait des
7 photos de ma famille ou qui pourrait faire du mal à ma
8 famille pendant mon absence? Et la dernière chose que je
9 souhaite, c'est que ma famille soit soumise aux mêmes
10 choses que j'ai subies quand j'étais enfant. Je veux dire,
11 c'était l'une des promesses que je leur ai faites, c'était
12 que je ne les mettrais jamais dans -- vous savez, dans une
13 -- dans une situation qui les obligerait à vivre les mêmes
14 choses que moi parce que c'est -- c'est très, très --
15 c'était très difficile.

16 Vous savez, je me suis toujours efforcé
17 d'être la meilleure personne que je pouvais être. En ce
18 moment, je suis - vous savez, j'en suis enfin aux -- aux
19 dernières étapes pour devenir policier, ce qui est, vous
20 savez, au-delà de ce que la plupart des gens qui ont vécu
21 ce que j'ai vécu arrivent à accomplir.

22 Et vous savez, j'ai souligné aux gens
23 plusieurs fois parce que quand je fais un discours public,
24 les gens viennent me voir et, vous savez, ils me demandent
25 comment je fais ou ils me disent, comme, vous savez,

1 « J'aimerais pouvoir apaiser votre douleur ». Ou une
2 affaire de même. Et la réalité, c'est que je suis très
3 affecté par ce qui est arrivé à ma mère et j'aimerais
4 qu'elle soit encore là aujourd'hui pour, vous savez, me
5 voir accomplir ce que j'ai accompli et, vous savez, être là
6 avec mon fils. Mais vous savez, je ne peux pas changer ce
7 qui s'est passé. Et vous savez, même si j'aimerais qu'elle
8 soit là, vous savez, je suis content que ça me soit arrivé
9 parce que j'avais la force mentale pour m'en sortir.
10 N'importe qui d'autre, et je veux dire, il y a beaucoup de
11 gens forts, mais il y a aussi beaucoup de gens faibles. Et
12 ce n'est rien contre eux, je veux dire, mais certaines
13 personnes, vous savez, s'enlèvent la vie ou s'engagent dans
14 la mauvaise voie parce qu'elles ont besoin de médicaments
15 pour oublier ce qui s'est passé ou, vous savez, tout ça --
16 pour elles je suppose qu'il s'agit de trouver un réconfort.
17 Ce n'est peut-être pas nécessairement la bonne façon, mais,
18 vous savez, si ça ne m'était pas arrivé, ça serait arrivé à
19 une autre femme. Et s'il y avait un autre enfant impliqué,
20 je veux dire, cet enfant aurait pu être blessé ou se
21 blesser lui-même. Donc je veux dire, le fait que ça
22 m'arrive à moi et que j'ai été capable de surmonter ça et
23 d'accomplir de grandes choses, ouais, vous savez, dans un
24 sens je suis content de, vous savez, d'avoir été si fort et
25 que ma mère m'ait donné la vie qu'elle m'a donnée avant son

1 départ, car, vous savez, je n'ai aucun doute sur le fait
2 que d'autres personnes ne s'en seraient peut-être pas
3 tirées aussi bien que moi.

4 Mais tout ce que je peux faire maintenant,
5 c'est continuer à faire passer le mot sur la violence faite
6 aux femmes et continuer à partager l'histoire de ma mère et
7 mon cheminement dans la vie et tout ce que j'ai fait et
8 surmonté. Et l'histoire de ma mère n'est pas une histoire
9 très agréable. Vous savez, j'ai appris à la raconter
10 maintenant avec un visage neutre et, vous savez, à rentrer
11 chez moi et à jouer avec mon fils. Mais la réalité, c'est
12 que c'est très graphique, c'est très effrayant, c'est --
13 vous savez, et c'est difficile d'en parler, vous savez,
14 surtout aux gens qui, vous savez, me regardent, je veux
15 dire, ils me voient pour la première fois et ils ne
16 s'attendent pas à ce qu'une affaire de même me soit arrivée
17 parce que ça ne se voit pas dans mon attitude. Je suis très
18 -- j'aime me considérer comme quelqu'un de bien organisé
19 et, vous savez, de cool, de calme et serein. Mais, vous
20 savez, ils s'assoient et ils entendent cette histoire et
21 c'est -- vous savez, ils n'auraient jamais imaginé qu'une
22 chose aussi grave me soit arrivée, mais, je veux dire,
23 c'est juste mon histoire. Je veux dire, il y a tellement
24 d'autres personnes avec des femmes qui ont des problèmes
25 bien pires que ceux que j'ai en ce moment.

1 Et cette chose va -- vous savez, nous
2 essayons de l'empêcher autant que possible. Nous essayons
3 de mettre en place tant de choses pour protéger les femmes
4 et les enfants, mais ça n'a -- vous savez, nous ne pouvons
5 pas faire grand-chose en tant qu'individus. Vous savez, le
6 système de justice lui-même doit être modifié pour que ce
7 que nous faisons fonctionne avec le système de justice.
8 Parce qu'à l'heure actuelle, c'est presque comme s'ils
9 travaillaient contre nous parce que peu importe ce que nous
10 mettons en place, ouais, ils vont mettre ces -- vous savez,
11 ces coupables en prison pour une courte période de temps,
12 puis ils vont être remis en liberté et ensuite ça
13 redeviendra notre problème. Et vous mettez en danger la vie
14 d'autres personnes.

15 Si ça ne change pas, vous savez, tout ce --
16 vous savez, toutes les femmes qui disparaissent, qui sont
17 assassinées, tout ça va continuer à se produire pendant des
18 années. Il n'y aura aucun moyen d'empêcher ça à moins que
19 des peines plus sévères ne soient imposées et, vous savez,
20 que de meilleures précautions ne soient prises pour les
21 familles.

22 Et chaque fois que j'ai prononcé un
23 discours, vous savez, il est important que le plus grand
24 nombre possible de personnes se manifestent parce que, je
25 veux dire, ces histoires -- vous savez, c'est ce qui va

1 être bénéfique, vous savez, essayer de provoquer ça, parce
2 que si nous ne parlons pas des histoires de ces femmes,
3 elles sont oubliées. Si on les oublie et qu'on oublie leurs
4 histoires, sur quoi devons-nous revenir? Vous savez,
5 qu'est-ce que nous avons comme preuve que, vous savez, ce
6 sont les effets de ce qui s'est passé et que ça va
7 continuer à se produire pendant des années?

8 Beaucoup d'articles que j'ai lus, vous
9 savez, sur des gens qui ont été victimes de meurtres et
10 d'autres choses du genre, c'est que lorsque les coupables
11 sont libérés, ils récidivent souvent. Et je veux dire,
12 c'est quelque chose qui devrait être pris en compte avant
13 qu'ils ne soient relâchés. Je veux dire, si vous êtes assis
14 avec -- avec un professionnel désigné dans leur domaine
15 vous devriez être capable de déterminer la stabilité
16 psychologique de quelqu'un, vous savez, la stabilité ---

17 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT :** --- et savoir s'il va
19 récidiver ou s'il est vraiment un homme nouveau et qu'il
20 peut être libéré. Et je ne pense pas que ça soit fait de
21 cette façon. Je pense qu'ils sont juste -- ils sont assis.
22 Ils ont peut-être une courte conversation avec ces
23 individus et, je veux dire, si vous êtes doué pour parler -
24 --

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Oui, si vous êtes

1 charmant et...

2 **M. DANIEL BENOIT :** Vous comprenez? Je veux
3 dire, vous aller juste -- ils vont continuer à se faire
4 avoir. C'est du gaspillage de ressources. Je veux dire,
5 vous payez ces gens beaucoup d'argent pour qu'ils
6 s'assoient et s'assurent que ces individus sont
7 correctement évalués. Et tout d'un coup, vous recevez un
8 rapport disant qu'ils n'ont pas respecté leur probation
9 pour toutes ces raisons et qu'ils retournent effectuer une
10 évaluation psychologique, mais cela aurait dû ---

11 **MME CHANEL BLOUIN :** Être le cas avant.

12 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais. Je veux dire,
13 comme je l'ai dit, ce sont des ressources complètement
14 gaspillées et c'est incroyable que ça arrive encore. Je
15 veux dire, combien de fois ça va se produire encore et
16 encore et encore avant qu'ils finissent par prendre les
17 choses en main et qu'ils disent, « OK, comme, telle chose
18 doit être mise en place et, vous savez, vous allez être
19 placé en détention pendant X années ». Je veux dire, comme,
20 dans le cas de mon père, c'est la troisième fois. C'est la
21 troisième fois qu'il est libéré et remis en prison pour six
22 mois, pour un an.

23 Vous savez, là je sais qu'il n'allait être
24 remis en prison que pendant un mois et qu'il allait être
25 réévalué, probablement remis dans une maison de transition

1 avec plus de probation ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** Comme, dans quelle
3 mesure les choses peuvent-elles changer en un mois, vous
4 savez ---

5 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais.

6 **MME CHANEL BLOUIN :** --- avec ces
7 antécédents?

8 **M. DANIEL BENOIT :** Et c'est ça l'affaire, ça
9 ne va pas changer. Je veux dire, vous savez, il est, vous
10 savez, en prison depuis que je suis tout petit. Si quelque
11 chose pouvait changer, ça -- ça aurait déjà changé. Mais le
12 fait qu'il soit revenu à ses habitudes montre que, vous
13 savez, il y a des chances qu'il ne change jamais.

14 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT :** Ce qui, vous savez, je ne
16 peux pas dire que je -- je suis d'accord. Vous savez, je
17 pense que -- et comme je l'ai dit, l'une des choses les
18 plus importantes que l'on peut tirer de cette vidéo est le
19 fait que, vous savez, la punition devrait aller au-delà de
20 -- du seul crime. Elle devrait prendre en compte les
21 personnes touchées. Je pense qu'ils devraient, surtout si
22 la personne est condamnée à plusieurs années de prison, je
23 pense qu'ils devraient examiner les déclarations des
24 victimes et la façon dont elles ont été touchées et la
25 façon dont leurs vies ont été touchées et ils devraient

1 mettre, vous savez, un certain nombre d'années, vous savez,
2 pour cette raison.

3 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

4 **M. DANIEL BENOIT** : Parce que ce n'est pas
5 juste pour les familles. Je veux dire, les familles font
6 face à beaucoup de douleurs et de difficultés chaque jour.
7 Et je veux dire, ça c'est pour ceux qui, vous savez, comme
8 ma mère qui, vous savez, son corps a été trouvé dans une
9 maison et, vous savez, j'étais là pour -- comme témoin. Je
10 savais ce qui s'était passé. La personne a été arrêtée.
11 Mais je veux dire, il y a beaucoup de femmes autochtones
12 qui sont assassinées et portées disparues et les familles
13 n'ont même pas de tombe pour se recueillir parce qu'elles
14 sont toujours à la recherche de leur fille ou, vous savez,
15 de leur mère ou autre.

16 Je veux dire, par exemple, je ne sais pas si
17 elles sont autochtones ou non, mais il y a deux femmes ici
18 à Terre-Neuve, Courtney Lake (ph.) et Jennifer Hillier
19 (ph.), qui ont disparu et n'ont jamais été retrouvées.

20 **MME CHANEL BLOUIN** : C'est récent parce qu'il
21 me semble avoir vu les affiches en ville?

22 **M. DANIEL BENOIT** : Jennifer Hillier a
23 disparu depuis environ 18 mois.

24 **MME CHANEL BLOUIN** : Et elle a disparu à
25 Saint John's?

1 M. DANIEL BENOIT : Saint Anthony.

2 MME CHANEL BLOUIN : OK.

3 M. DANIEL BENOIT : Elles sont -- vous savez,
4 je ne peux pas trop... Il y a une interdiction de
5 publication, donc je ---

6 MME CHANEL BLOUIN : D'accord.

7 M. DANIEL BENOIT : --- ne dirai pas grand-
8 chose sur le sujet. On soupçonne qu'elle a été assassinée
9 par son partenaire, mais je ne peux pas le dire avec
10 certitude. Je ne connais pas l'histoire. Et la même chose
11 pour Courtney Lake. Vous savez, ils ont des vidéos où on la
12 voit monter dans le véhicule de son petit ami et elle a
13 disparu et puis, vous savez, son petit ami s'est suicidé,
14 donc la seule piste qu'ils avaient a disparu. Et sa famille
15 est toujours à la recherche du corps.

16 Donc pour moi, et comme je l'ai dit, avec
17 beaucoup d'Autochtones, je veux dire, j'ai la chance de
18 pouvoir aller me recueillir sur une tombe, d'y déposer des
19 fleurs et de savoir que les restes de ma mère sont dans un
20 endroit très paisible, ce qui m'apporte une tranquillité
21 d'esprit, car je sais qu'elle est là.

22 MME CHANEL BLOUIN : Ouais.

23 M. DANIEL BENOIT : Mais combien de gens se
24 demandent encore où est leur mère ou où est leur fille? Et,
25 vous savez, je veux dire, elle pourrait être dans un champ,

1 vous savez, jetée comme une ordure ce qui n'est pas -- ce
2 n'est pas juste.

3 Je veux dire, oui, ce dont j'ai été témoin
4 était terrible et ça -- ça -- ça m'a fait mal pendant
5 longtemps, mais je suis sûr que les gens qui n'ont pas
6 encore trouvé une issue, je suis sûr qu'ils font face à
7 beaucoup plus que ce à quoi je fais -- vous savez, ce à
8 quoi j'ai fait face. Je ne peux pas dire ce à quoi je fais
9 face maintenant parce que, vous savez, ça m'a pris toute ma
10 vie et je fais tout ce que je peux pour vivre la vie
11 qu'elle aurait voulu que je vive. Mais je pense -- j'ai de
12 la compassion pour les gens qui n'ont pas eu l'issue que
13 j'ai eue.

14 Et vous savez, je pense -- je veux dire,
15 comme je l'ai dit pour Courtney Lake et Jennifer Hillier,
16 je veux dire, ce sont deux femmes -- deux femmes à Terre-
17 Neuve qui n'ont pas encore été retrouvées. Je veux dire, il
18 y a un couple dont j'ai entendu parler dans -- dans les
19 nouvelles qui a été retrouvé. Mais les peines infligées
20 sont très minimes et ne correspondent pas du tout au crime.

21 Et je veux dire, ça doit -- ça doit vraiment
22 changer et la question est, je veux dire, combien de
23 personnes doivent se présenter et raconter leur histoire
24 avant que ça change? Et je -- je me rappelle de la juge qui
25 a condamné mon père qui ne parlait que de dix ans et --

1 mais qu'elle allait lui en donner 14 à la place. Je veux
2 dire, si c'était sa fille ---

3 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

4 **M. DANIEL BENOIT :** --- aurait-elle prononcé
5 la même sentence? Alors -- alors, où est le sens de la
6 justice là-dedans? Je veux dire, comment justifiez-vous
7 14 ans? Pour quelle raison?

8 **MME CHANEL BLOUIN :** Vous pensez que la race
9 avait quelque chose à voir avec ça ou que c'était plus ---

10 **M. DANIEL BENOIT :** Ma mère était en fait une
11 personne blanche.

12 **MME CHANEL BLOUIN :** OK.

13 **M. DANIEL BENOIT :** Et mon père était afro-
14 américain. Ma mère était, vous savez, une femme à la peau
15 très claire. Mais -- donc je ne peux pas dire que la race
16 était un problème. Je -- je ne sais pas -- pour être
17 honnête, je ne peux pas trouver une raison précise. Je ne
18 sais pas si peut-être c'était parce que ma mère n'était
19 pas, vous savez, une personne riche ou connue. Je veux dire
20 ---

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Alors peut-être plus la
22 classe et ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** Et ça pourrait être ça
24 aussi, oui. Je -- je veux dire, vous savez, elle était --
25 je ne peux pas dire que ma mère appartenait à une classe

1 inférieure parce que, je veux dire, elle -- vous savez,
2 elle a fait avec ce qu'elle avait, mais ---

3 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

4 **M. DANIEL BENOIT :** --- vous savez, c'était
5 une -- je suppose qu'elle était difficile quand elle était
6 jeune et, vous savez, elle avait deux enfants et, je veux
7 dire, peut-être que la juge ne l'a pas prise très au
8 sérieux parce que, vous savez, peut-être qu'elle -- elle ne
9 respectait pas le fait de l'âge de ma mère ou ---

10 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

11 **M. DANIEL BENOIT :** Je -- je ne peux vraiment
12 pas dire avec certitude ce que c'était, mais vous savez,
13 14 ans, c'était un -- un affront pour notre famille.
14 C'était -- c'était vraiment ça. Et même jusqu'à
15 aujourd'hui, je veux dire, oui, à l'heure actuelle, il est
16 toujours en prison, mais il est remis en semi-liberté.

17 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT :** La semi-liberté, je veux
19 dire, oui, vous avez des restrictions, mais il est quand
20 même libéré. Alors ---

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Il est dehors et il est
22 ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** C'est -- vous savez, le
24 crime lui-même, je veux dire, là -- je veux dire, dans le
25 cadre de cette Enquête nationale, vous allez probablement

1 recevoir des gens qui ont eu beaucoup plus de traumatismes
2 que ce que ma mère a enduré, mais, vous savez, elle est
3 partie d'une façon très tragique. Et vous savez, c'est une
4 -- c'est une image qui restera gravée à jamais dans ma
5 tête. Ce n'est plus -- je n'y pense plus, à moins d'avoir,
6 à un moment donné, un événement comme celui-ci, où je dois
7 me remémorer cette nuit-là, mais vous savez, pour faire
8 quelque chose d'aussi -- d'aussi inhumain à, vous savez,
9 une jeune femme et de la battre au point où elle ne peut
10 même plus être identifiée, vous savez, avec votre enfant
11 qui vous regarde, et vous savez, avoir le droit de
12 travailler, de sortir au restaurant, d'avoir une autre
13 relation, peut-être un autre enfant. Je veux dire, il n'a
14 pas -- tout le monde a un potentiel, mais il n'a pas le
15 potentiel qu'elle avait. Je veux dire, j'aurais aimé voir
16 ce que ma mère aurait été capable d'accomplir. Elle aurait
17 probablement été avocate aujourd'hui, ça ne fait aucun
18 doute pour moi. Mais vous savez, elle ne l'est pas. Donc
19 c'est -- c'est bouleversant à cet égard et je -- c'est --
20 vous savez, j'espère qu'avec tout ça, il y aura un moment
21 où les bonnes peines seront prononcées et je peux dire que,
22 vous savez, c'est ce que nous attendons depuis un
23 longtemps. Il n'est même pas question de mon père parce que
24 je sais que son temps est -- son temps est écoulé
25 maintenant mais j'aimerais voir -- je -- je ne souhaite

1 aucun crime envers une femme ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

3 **M. DANIEL BENOIT :** --- ou un enfant ou un
4 homme ou quoi que ce soit, mais si un crime semblable à
5 celui qui est arrivé à ma mère ou quoi que ce soit d'autre
6 devait se produire, j'aimerais que quelqu'un reçoive une
7 fois une peine assez sévère pour que la famille n'ait plus
8 jamais à s'en soucier.

9 **MME CHANEL BLOUIN :** Et pour vous, ce serait
10 une condamnation à perpétuité?

11 **M. DANIEL BENOIT :** Oui.

12 **MME CHANEL BLOUIN :** Pour que ---

13 **M. DANIEL BENOIT :** Mais ---

14 **MME CHANEL BLOUIN :** --- le coupable soit
15 enfermé.

16 **M. DANIEL BENOIT :** Mais une vraie
17 condamnation à perpétuité. Parce que la peine
18 d'emprisonnement à perpétuité au Canada est maintenant de
19 25 ans. Donc vous savez, si vous considérez que j'ai
20 presque 25 ans. Si je commets un meurtre, j'écoperais de
21 25 ans de prison à perpétuité, ce sera beaucoup moins que
22 ça ---

23 **MME CHANEL BLOUIN :** Vous aurez 50 ans.

24 **M. DANIEL BENOIT :** Je -- je vais avoir, vous
25 savez, une bonne conduite, cette peine va être réduite.

1 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

2 **M. DANIEL BENOIT** : Je serais de nouveau
3 dehors avant d'avoir 50 ans, ce qui est plus jeune que la
4 plupart des gens qui prennent leur retraite. En quoi c'est
5 une condamnation à perpétuité? Je veux dire ---

6 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

7 **M. DANIEL BENOIT** : --- ça n'a aucun sens
8 pour moi. Je veux dire, la peine d'emprisonnement à
9 perpétuité devrait vouloir dire que vous allez passer votre
10 vie, du jour où vous y entrez à votre dernier soupir, dans
11 ce pénitencier.

12 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

13 **M. DANIEL BENOIT** : La vie ne dure pas
14 25 ans. Dans 25 ans, j'aurai 50 ans. Je ne serai même pas à
15 la retraite. J'espère que je serai encore en forme, mais la
16 réalité c'est que je serai toujours un homme qui peut
17 sortir et profiter de la vie.

18 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

19 **M. DANIEL BENOIT** : Ce n'est pas une
20 condamnation à perpétuité. Une condamnation à perpétuité ça
21 veut dire que vous avez pris une vie et que maintenant vous
22 le payez avec la vôtre. Vous passerez le reste de votre vie
23 dans ce pénitencier jusqu'à votre dernier soupir. Vous ne
24 devriez pas avoir les mêmes droits que les autres.

25 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

1 **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, vous avez
2 décidé de prendre la vie d'un individu. En relâchant, vous
3 savez, mon père, vous savez, ma mère a perdu la vie et elle
4 a perdu tout son potentiel. Vous savez, elle n'a pas pu
5 nous voir grandir. Elle n'a jamais pu voir son petit-fils.
6 Et ils essaient de dire que c'est juste -- comme, ma mère a
7 été effacée comme si elle n'était -- elle n'était rien,
8 n'est-ce pas.

9 Et ça devrait être une vie pour une vie. Je
10 veux dire, je ne dis pas, vous savez, d'imposer la peine de
11 mort et, vous savez, de faire une injection mortelle, mais
12 si vous appelez ça un emprisonnement à vie, alors il faut
13 que ça dure toute la vie.

14 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT** : Vingt-cinq ans, c'est une
16 peine. Vous pouvez condamner quelqu'un à 25 ans, vous
17 savez. Si -- j'aurais pu commettre un crime important à
18 20 ans et que je serai quand même libéré assez jeune.

19 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

20 **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, mais c'est
21 là que je -- où, comme je l'ai dit, vous savez, si -- si
22 vous condamnez quelqu'un, je pense que le crime devrait
23 être pris en compte, la gravité du crime, la façon dont le
24 crime a été commis.

25 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

1 **M. DANIEL BENOIT** : Parce que, vous savez --
2 -

3 **MME CHANEL BLOUIN** : Et les effets sur les
4 victimes.

5 **M. DANIEL BENOIT** : Les effets sur la victime
6 sont certainement les plus -- bon, je ne pourrais pas dire
7 -- je ne peux pas dire que les plus importants parce que la
8 peine initiale est certainement la plus importante parce
9 que c'est un crime commis contre l'individu. Cependant, il
10 y a des gens qui vont vivre avec ça pour le reste de leur
11 vie. Il faudrait donc mettre en place quelque chose à cet
12 effet. Il devrait y avoir une sanction parce que, vous
13 savez, en ce moment même, je veux dire, pendant que je vais
14 dans un cimetière pour rendre visite à ma mère, cet homme a
15 -- peut rendre visite à sa famille. Je ne sais pas si sa
16 mère est encore en vie. Il peut peut-être voir sa mère. Je
17 ne sais pas.

18 Alors, alors que cet homme a le droit
19 d'aller voir sa mère après avoir commis un crime aussi
20 horrible, de mon côté, je dois amener mon fils dans un
21 cimetière et déposer une fleur près d'une pierre tombale
22 et, vous savez, parler à une pierre qui ne peut pas
23 répondre et espérer qu'elle entend quelque chose, ce que,
24 vous savez, je n'ai rien fait pour mériter ça. Elle n'a
25 rien fait pour mériter ça. Notre famille n'a rien fait pour

1 mériter ça.

2 Mais c'est ce qu'on obtient en retour. Nous
3 devons vivre avec la perte qu'on a subie et nous devons
4 aussi essayer de vivre avec cet homme qui pourrait revenir
5 et représenter une menace pour nous. Nous ne savons pas où,
6 quand et comment. Mais tant que cet homme marchera dans la
7 communauté, cette éventualité existera. Et c'est -- peut-
8 être que ça ne sera pas avec ma famille. Comme je l'ai dit,
9 il a déjà ciblé une femme et a parlé avec plusieurs, mais
10 vous savez, d'autres femmes ont le -- vous savez, elles
11 peuvent être gravement blessées par la même personne. Je
12 pense donc que tout ce que fait le système, c'est de
13 préparer la communauté à d'autres crimes qui ont déjà été
14 commis.

15 **MME CHANEL BLOUIN :** Je sais qu'aux États-
16 Unis, par exemple, si vous êtes un délinquant sexuel, vous
17 êtes inscrit dans un registre et vous devez vous présenter
18 à vos voisins et ce genre de choses, ce qui est toujours,
19 vous savez, très, très, vous pouvez toujours être dans la
20 communauté. Est-ce qu'il y a des restrictions similaires
21 une fois qu'il sera libre et ---

22 **M. DANIEL BENOIT :** Vous savez, je ---

23 **MME CHANEL BLOUIN :** --- est-ce qu'il y
24 aurait -- comme, un moyen pour que les autres sachent ce
25 qu'il a fait si, par exemple, vous n'étiez pas allé à la

1 CBC et ---

2 **M. DANIEL BENOIT :** Et c'est ça, comme, si
3 je n'avais pas rendu mon histoire publique, c'est pour ça
4 que ça ne me dérange pas de faire ce genre de choses parce
5 que je sais que, vous savez, j'ai peut-être sauvé la vie de
6 cette femme en publiant mon histoire parce qu'elle était
7 complètement prise de court par cet homme qui -- qui --
8 qu'elle pensait être une autre personne.

9 Donc je pense que si quelqu'un doit être
10 libéré, je pense qu'il devrait y avoir comme -- un
11 registre, comme vous l'avez dit. Quelque chose que
12 quelqu'un peut aller consulter. Alors je veux dire -- parce
13 qu'on ne sait jamais à qui on a affaire, mais beaucoup de
14 gens peuvent se présenter et vous dire un nom qui n'existe
15 même pas. Je veux dire, il l'a déjà fait ---

16 **MME CHANEL BLOUIN :** C'est vrai. Ouais.

17 **M. DANIEL BENOIT :** --- alors comment vous -
18 - vous pouvez figurer dans un registre mais si je viens
19 vous voir aujourd'hui et que je vous dis que je m'appelle,
20 vous savez, Marcus ---

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

22 **M. DANIEL BENOIT :** --- vous savez, je viens
23 de la Saskatchewan ---

24 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

25 **M. DANIEL BENOIT :** --- eh bien, ce n'est

1 pas, vous savez, Dale Ogden qui est dans le registre. Vous
2 savez, cette fille croyait qu'il avait un autre nom, qu'il
3 travaillait dans la sécurité. Elle ne savait pas. Je pense
4 que la seule -- et je ne sais pas ce que vous pourriez
5 mettre en place pour arrêter ça parce que n'importe qui
6 peut vous dire de fausses informations. Je ne sais pas s'il
7 y a un moyen pour que, vous savez, ça -- je ne peux même
8 pas le dire face à la caméra parce que ça ne sonne pas --
9 ça n'est pas juste.

10 Il devrait y avoir quelque chose ou un moyen
11 pour que même si c'est -- un tatouage avec un -- avec un
12 numéro ---

13 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

14 **M. DANIEL BENOIT :** --- pour identifier cet
15 individu parce que, vous savez, on ne peut jamais empêcher
16 quelqu'un de mentir sur sa vraie identité. Et je pense que
17 l'une des choses les plus difficiles lorsqu'il s'agit de
18 coupables, c'est que les gens qui ont été impliqués dans
19 des activités criminelles savent souvent ce qu'il va
20 falloir faire pour cacher les crimes qui n'ont pas été
21 détectés.

22 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

23 **M. DANIEL BENOIT :** Ils savent comment parler
24 gentiment aux gens. Et je veux dire, ils l'ont déjà fait
25 avant. Je veux dire, vous savez, mon père aurait pu entrer

1 dans cette pièce et s'asseoir comme je suis assis ici et
2 vous parler comme s'il était un homme différent, avec un
3 autre nom et qui n'avait jamais commis ce qu'il a commis.

4 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

5 **M. DANIEL BENOIT :** C'est pour ça que je ne
6 peux pas dire que je suis d'accord avec la libération d'un
7 meurtrier. Je veux dire, si c'est quelque chose de grave
8 comme ce que mon père a fait, il n'y a pas d'excuse pour
9 qu'ils soient libérés. Si c'est accidentel, si vous -- si
10 vous vous battez avec quelqu'un, sans dire si c'est avec un
11 homme ou une femme, comme, si je me bats avec un autre
12 homme et, vous savez, quelqu'un se fait frapper et qu'il
13 tombe en arrière et se cogne la tête sur un trottoir et ---

14 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT :** --- qu'il décède des
16 suites de sa blessure, et bien, c'est quelque chose qui,
17 oui, c'est grave parce que vous -- vous êtes responsable de
18 cette mort.

19 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

20 **M. DANIEL BENOIT :** Cependant, vous n'aviez
21 pas l'intention -- vous savez, quand -- quelqu'un qui se
22 bat, il n'a pas l'intention de tuer quelqu'un à moins qu'il
23 n'utilise des armes. Si vous vous battez à coups de poing
24 et que quelqu'un tombe et se cogne la tête et qu'il meurt,
25 eh bien, vous savez quoi, vous n'avez jamais eu l'intention

1 de tuer cet individu.

2 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

3 **M. DANIEL BENOIT** : Donc, s'ils vont en
4 prison et purgent une peine de quelques années et qu'ils
5 vivent encore, vous savez, avec regret pour ce qu'ils ont
6 fait à l'époque, oui, cela signifie qu'ils ont réellement
7 ressenti pour le crime qu'ils ont commis et, vous savez,
8 ils n'ont jamais eu d'intentions meurtrières.

9 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord. Ils ne
10 constituent pas une menace pour l'avenir. C'était comme --
11 c'était accidentel dans un sens.

12 **M. DANIEL BENOIT** : Mais cet homme avait
13 planifié ce qu'il faisait.

14 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT** : Il savait quand il allait
16 le faire. Il me l'a dit plusieurs fois. Ma mère avait peur
17 pour sa vie. Je veux dire, elle -- elle avait l'habitude de
18 barricader les fenêtres et tout dans la maison juste pour
19 qu'il ne puisse pas entrer par les fenêtres.

20 **MME CHANEL BLOUIN** : Et donc il -- il est
21 entré par la porte?

22 **M. DANIEL BENOIT** : Il est entré par la
23 porte. Donc il avait tout prévu. Et je veux dire, si vous
24 faites une affaire de même, il l'a fait dans un sens -- en
25 battant quelqu'un à mort, ce n'est pas rapide. Ce n'est pas

1 comme si on s'approchait de quelqu'un et qu'on lui tirait
2 dessus à bout portant et que c'était fini -- vous savez,
3 évidemment, vous savez, une blessure par balle est vraiment
4 rapide et vous priez pour qu'il ne souffre pas parce que
5 c'est si brutal et rapide, mais il faut un homme avec de
6 graves problèmes mentaux pour battre à mort, parce que vous
7 ne mourrez pas sur le coup. Il faut aimer faire ça parce
8 que, je veux dire, comment battre quelqu'un jusqu'à son
9 dernier souffle, ce qui peut prendre beaucoup de temps
10 selon que l'on utilise une arme ou ses propres mains.

11 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

12 **M. DANIEL BENOIT :** Je veux dire, ce n'est
13 pas quelque chose qui est instantané. C'est quelque chose
14 qui prend du temps pour que la force de quelqu'un et, vous
15 savez, la vie quittent son corps. Donc je veux dire, il
16 aimait ce qu'il faisait. Vous savez, une hache de toutes
17 les armes à utiliser, vous savez, pour frapper ma mère si
18 fort pour -- et même pour moi d'avoir écouté ces sons, ces
19 hurlements, ces cris, vous savez, et pour lui d'agir
20 complètement comme si rien ne s'était passé sans aucun --
21 sans aucun regret. Sans ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Remords ou ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** Aucun. Il aimait ce qu'il
24 faisait. Et ça ne fait aucun doute pour moi, s'il est
25 libéré dans la communauté, il arrivera un jour où ça va se

1 reproduire. Et je suis sûr que c'est la même chose pour la
2 plupart des délinquants qui commettent un crime aussi
3 grave. Si vous pouvez planifier un crime, vous pouvez le
4 refaire. Ils avaient l'intention de le faire la première
5 fois.

6 Vous savez, c'est quelque chose que, vous
7 savez, certaines personnes sont juste nées tueuses de sang-
8 froid. Vous ne pouvez pas changer leurs intentions. Vous ne
9 pouvez pas changer leur état d'esprit, peu importe le
10 nombre d'années passées derrière les barreaux. Je veux
11 dire, si vous prenez un toxicomane, je veux dire, ils
12 peuvent être sobres pendant des années et dès qu'ils en ont
13 l'occasion, je veux dire, certaines personnes sont assez
14 fortes pour dire non mais il y a des gens qui rechutent ---

15 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

16 **M. DANIEL BENOIT :** --- et ils seront encore
17 plus mal qu'avant qu'ils ne commencent. Et pour moi, c'est
18 la même chose qu'un meurtrier. Ils seront libérés dans la
19 communauté et mon père a eu un avant-goût de ce que c'était
20 que de retrouver ses habitudes. Il avait une femme qui lui
21 mangeait dans la main, ce qui est exactement ce qu'il
22 voulait.

23 **MME CHANEL BLOUIN :** Et il la traitait d'une
24 manière très contrôlante et répétait, vous savez -- il
25 répétait les schémas de, vous savez, l'expérience de votre

1 mère, d'avoir cette personne contrôlante qui, vous savez,
2 comme, c'était -- il semblait amadouer cette nouvelle femme
3 et ensuite ---

4 **M. DANIEL BENOIT :** Il la menait tout
5 simplement à sa -- à sa propre mort. Il était -- si je
6 devais parier, je dirais qu'il planifiait probablement ça
7 dans sa tête, parce que s'il s'était rapproché d'elle
8 encore plus, si mon histoire n'avait pas été diffusée dans
9 le pays et -- je veux dire, elle aurait probablement passé
10 beaucoup de temps avec lui. La relation aurait peut-être
11 fonctionné. Ensuite, il aurait peut-être été davantage dans
12 le contrôle et elle -- vous savez, elle aurait probablement
13 essayé de quitter la relation comme ma mère a essayé de le
14 faire et c'est là que les choses auraient commencé. Parce
15 que s'il se met dans l'état d'esprit dans lequel il était
16 avec ma mère, comme, « Si je ne peux pas t'avoir, personne
17 ne t'aura ».

18 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

19 **M. DANIEL BENOIT :** Donc vous savez, ça
20 aurait peut-être pris un an. Ça aurait peut-être pris un
21 mois. Vous savez, qui peut le dire? Je veux dire, l'une des
22 choses qui m'ont rendu nerveux quand l'histoire a été
23 diffusée au niveau national et qu'elle l'a rencontré, c'est
24 qu'est-ce qu'il allait lui faire à ce moment-là.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

1 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, c'est encore
2 autre chose, vous comprenez. Je veux dire, c'est une chose
3 de, vous savez, l'exposer au grand public, mais c'en est
4 une autre qu'elle soit encore avec lui à ce moment-là.

5 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

6 **M. DANIEL BENOIT** : Donc je veux dire, s'il
7 s'était énervé, je veux dire, elle a de la chance d'être
8 sortie de là à ce moment-là. Je veux dire -- je veux dire,
9 ils étaient dans un restaurant. Je veux dire, qu'est-ce qui
10 se serait passé si elle avait été chez elle et qu'ils
11 avaient soupé chez elle?

12 **MME CHANEL BLOUIN** : Donc c'est là que,
13 comme, qu'elle lui en a parlé?

14 **M. DANIEL BENOIT** : Ouais.

15 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

16 **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, vous savez,
17 ils étaient dans un endroit public, mais s'ils n'avaient
18 pas été dans un endroit public? S'ils avaient été ---

19 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

20 **M. DANIEL BENOIT** : --- disons sur un
21 sentier en pleine nature ou chez elle ou dans un endroit
22 isolé? Vous savez, je suis sûr qu'il se serait débarrassé
23 de cette femme pour qu'elle ne l'expose pas.

24 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

25 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, plus que ce

1 qu'il -- ce qu'il était déjà. C'est ce que -- vous savez,
2 et je -- je compatis toujours avec cette femme parce que,
3 vous savez, s'il tombait vraiment amoureux d'elle, je veux
4 dire, il -- c'était sa nouvelle relation après tant
5 d'années en prison. Je veux dire, quel est son état
6 d'esprit maintenant? Vous savez, comment se sent cette
7 femme? Je veux dire, elle vit -- en ce moment, je suis sûr
8 qu'elle vit dans la même peur que ma mère.

9 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

10 **M. DANIEL BENOIT :** Et tout ça à cause d'un
11 site de rencontre. Et c'est une autre chose dont la plupart
12 des femmes ont à s'inquiéter maintenant, c'est les sites de
13 rencontres.

14 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT :** N'importe qui peut faire
16 un faux compte. Vous savez, falsifier des informations et
17 vous vous exposez à ce genre de choses. Je veux dire, vous
18 savez, c'était -- c'était un délinquant avec une grave
19 accusation de meurtre, il est arrivé sur ce site, il a joué
20 l'innocent. Vous savez, les femmes sont -- vous savez, qui
21 sont à la recherche de relations, je veux dire, beaucoup de
22 gens cherchent des sites de rencontres. Mais vous devriez
23 pouvoir faire confiance à ces sites pour vous protéger,
24 pour que les gens qui sont sur ces sites soient des
25 personnes ---

1 **MME CHANEL BLOUIN :** Qui ils disent qu'ils
2 sont.

3 **M. DANIEL BENOIT :** --- innocentes. Ouais.
4 Et qui ils sont. Mais vous savez, elle -- elle l'a appris
5 à ses dépens et ça aurait pu être bien pire. Ça -- ça
6 aurait pu être bien pire. Et ce n'est qu'une seule
7 personne. Je veux dire, c'est juste mon histoire. Je veux
8 dire, combien d'autres personnes vivent exactement la même
9 chose, voire pire si ce n'est pas détecté? Et nous
10 n'aurions jamais eu à faire face à ça si ces gens avaient
11 été placés là où ils devraient être et laissés là où ils
12 devraient être.

13 Mais je ne sais pas -- c'est le plus grand
14 changement que j'aimerais voir. Et c'est celui que je peux
15 le plus mettre en évidence, c'est celui de la détermination
16 de la peine. Parce que les gens voient ça comme une blague.
17 Tout crime commis est une blague. Je veux dire, je vais me
18 lancer dans le métier de policier, alors je vais en voir
19 beaucoup plus à mesure que, vous savez, j'avancerai dans ma
20 carrière d'agent de police. Cependant, dans ma seule
21 communauté, vous savez, il y a beaucoup de crimes mineurs
22 qui se produisent. Mais vous savez, la plupart des types
23 qui commettent ces crimes, ils ne sont jamais pris. Ils
24 sont -- quand ils se font prendre, ils obtiennent une
25 probation. Vous savez, les accusations de voies de fait --

1 je veux dire, si vous regardez les dossiers des tribunaux
2 pour Stephenville, disons, si vous regardez le nombre
3 d'accusations de voies de fait portées contre des hommes à
4 Stephenville, vous savez, c'est effrayant. Beaucoup de gens
5 que vous connaissez, certains que vous ne connaissez pas,
6 mais il y a de nombreuses accusations de voies de fait.

7 Et ce n'est qu'un début. Je veux dire, vous
8 -- vous poursuivez quelqu'un au tribunal, il est accusé de
9 voies de fait, vous le laissez partir en probation, il se
10 retourne contre l'individu qui a porté plainte parce qu'il
11 est furieux ---

12 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

13 **M. DANIEL BENOIT :** --- ou parce qu'il
14 l'aime encore. La fois d'après il revient, il a d'autres
15 accusations de voies de fait, il est de nouveau relâché.
16 Vous savez, combien de temps cela va durer avant que
17 l'individu ne finisse par craquer et prendre la vie de
18 cette femme pour qu'elle ne puisse plus porter plainte
19 contre lui? Maintenant, il va être accusé d'un crime,
20 évidemment, mais vous savez, si je retourne dans les bois
21 et que je tue un animal du mauvais sexe en chassant, je -
22 et que je tombe sur un gardien, vous savez, je prends
23 20 ans de prison pour ça. Cependant, si je tire sur le
24 gardien qui m'a attrapé, je prends moins d'années de
25 prison. C'est la réalité.

1 Vous savez, les gens voient le -- comme, le
2 -- les gens voient les crimes et la sanction comme une
3 blague. Tant qu'on ne met pas en place quelque chose qui va
4 sérieusement effrayer les gens et leur faire dire, « Vous
5 savez quoi, je ne vais pas faire ça parce que je ne veux
6 pas faire face à -- à cette » ---

7 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

8 **M. DANIEL BENOIT :** --- « vous savez, cette
9 sanction », les gens vont continuer de le faire. Ils vont
10 continuer de le faire encore et encore, qu'il s'agisse de
11 meurtre, de conduite avec facultés affaiblies,
12 d'accusations de voies de fait, et cætera. À moins qu'on ne
13 mette en place quelque chose qui va dire aux gens non,
14 comme, je suis -- vous savez, qui leur fait peur, ils vont
15 seulement voir ça comme une blague. Ils vont continuer à le
16 faire. Ils ne vont pas se soucier de qui c'est ou de qui ça
17 affecte parce qu'ils savent que -- je veux dire, j'ai déjà
18 entendu des gens, vous savez, plaisanter là-dessus, comme,
19 vous savez, dire, comme, « Oh oui, je vais le faire. Je
20 n'aurai qu'une tape sur les doigts », ou vous savez, « Je
21 serai dehors dans quelques années ». C'est comme ça qu'ils
22 voient les choses.

23 **MME CHANEL BLOUIN :** C'est de la folie.

24 **M. DANIEL BENOIT :** C'est comme ça qu'un
25 meurtrier va voir les choses. Vous savez, maintenant, je

1 veux dire, qu'est-ce qui empêche quelqu'un de haïr
2 quelqu'un d'autre et de vouloir le faire disparaître de la
3 surface de la Terre? Je veux dire, comment vous allez faire
4 peur à quelqu'un avec dix ans?

5 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

6 **M. DANIEL BENOIT** : Vous n'allez pas y
7 arriver. Je veux dire, si vous aviez la peine de mort, vous
8 savez, si vous ne voulez pas mourir vous-même, vous
9 prendriez la vie de quelqu'un d'autre. Eh bien, ouais, vous
10 ne voudriez peut-être pas faire ça. Mais si vous faites ça
11 et que vous prenez dix ans, vous savez, ce n'est pas très
12 effrayant, surtout si vous n'avez rien à perdre. Vous
13 savez, si vous êtes un individu qui, disons, sort d'un
14 divorce et, vous savez, votre ex-femme est partie avec
15 quelqu'un d'autre et, vous savez, vous avez tout perdu tout
16 et ---

17 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT** : --- vous savez, les rues
19 sont le seul endroit qu'il vous reste, vous savez, cette
20 femme n'a peut-être pas de chance. Elle est peut-être en
21 danger. À ses yeux, qu'est-ce qu'il a à perdre de plus? Il
22 est déjà au plus bas.

23 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

24 **M. DANIEL BENOIT** : Il va passer dix ans en
25 prison et il va être relâché. C'est donc de là que vient le

1 problème, à mes yeux, c'est que le système -- le système
2 n'est pas -- le système est trop conciliant avec les
3 délinquants. Vous savez, ils sont - ils devraient être - il
4 devrait y avoir des peines beaucoup plus sévères, vous
5 savez, beaucoup plus sévères pour faire peur aux individus
6 qui commettent ces crimes pour y mettre fin. Et en
7 attendant ces peines, vous verrez ça tous les jours.

8 Le taux de criminalité va continuer
9 d'augmenter. Vous savez, on va continuer à découvrir
10 d'autres cas de femmes disparues et assassinées parce qu'il
11 n'y a rien qui est mis en place pour dire aux gens qu'ils
12 ne prennent plus cela à la légère.

13 **MME CHANEL BLOUIN :** Non. J'ai une question
14 sur -- un peu dans cet esprit, je me demandais si nous
15 pouvions revenir à -- désolée, j'ai un trou, mais quand vos
16 parents étaient séparés ou -- et que votre mère avait une -
17 - ouais, comme, une ordonnance de protection contre votre
18 père. Comme, une -- peut-on parler de l'incident qui -- qui
19 a causé ça? Et aussi -- parce que j'essaie de comprendre
20 comment -- comment -- comment cela a pu se produire. Donc,
21 vous savez, à qui elle l'a signalé, qui l'a mise en place
22 et ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** Au début, elle ne l'a
24 pas fait -- comme, je ne sais pas ce qui avait conduit à
25 l'ordonnance de protection, à part le fait que, je veux

1 dire, je -- ma grand-mère a un album à la maison et il y a
2 des photos d'elle nous prenant dans ses bras, ma sœur et
3 moi, et elle a des ecchymoses. Elle est, vous savez, noire
4 autour des yeux. Elle ressemble à quelqu'un qui, vous
5 savez, a passé un sale moment. Et je suppose qu'à ce
6 moment-là, c'était -- vous savez, c'était -- c'était
7 probablement à ce moment-là qu'elle en a peut-être enfin eu
8 assez.

9 **MME CHANEL BLOUIN :** OK.

10 **M. DANIEL BENOIT :** Et elle savait que, vous
11 savez, le temps était compté. Et je suppose qu'à cause de
12 nous, je veux dire, elle n'a jamais voulu nous quitter,
13 vous savez. Je veux dire, on était ses enfants. Je veux
14 dire, on était toute sa vie.

15 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

16 **M. DANIEL BENOIT :** Je sais qu'elle est allée
17 au tribunal et qu'elle a obtenu une ordonnance de
18 protection. Mais une ordonnance de protection est -- une
19 ordonnance de protection est un bout de papier. Je veux
20 dire, quelle que soit la façon dont vous voyez les choses,
21 je veux dire, oui, c'est -- c'est une façon pour le
22 tribunal de dire que, vous savez, cette personne ne peut
23 pas s'approcher, vous savez, à tant de centaines de pieds
24 de là où vous êtes.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

1 M. DANIEL BENOIT : Et c'est bien, comme ---

2 MME CHANEL BLOUIN : Mais ce n'est pas --
3 vous ne pouvez pas être, comme, c'est le bout de papier,
4 vous devez -- vous savez, c'est -- si quelqu'un veut ne pas
5 respecter ça parce qu'il va -- il a l'intention de ---

6 M. DANIEL BENOIT : Oui.

7 MME CHANEL BLOUIN : --- mettre fin à la vie
8 de quelqu'un, un bout de papier ne suffit pas.

9 M. DANIEL BENOIT : Vous savez, la nuit où
10 il est entré dans la maison, je veux dire, ma mère aurait
11 pu se tenir là, comme, en lui montrant ce bout de papier --
12 -

13 MME CHANEL BLOUIN : Ouais.

14 M. DANIEL BENOIT : --- mais je veux dire,
15 la réalité, c'est que pour qu'un policier vienne de
16 Stephenville jusqu'à Port-au-Port, même s'il conduit vite,
17 il faut compter dix à 15 minutes. Je veux dire, c'est le
18 temps qu'il lui a fallu pour la battre à mort. Alors
19 qu'est-ce qu'une ordonnance de protection va changer? Je
20 veux dire, même si -- vous savez, j'ai déjà bénéficié d'une
21 ordonnance de protection pour des membres de ma famille
22 avant ---

23 MME CHANEL BLOUIN : Ouais.

24 M. DANIEL BENOIT : --- mais c'est que vous
25 ne pouvez pas être à moins de 500 pieds d'un individu. Un

1 coup de feu peut aller bien au-delà de 500 pieds.

2 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais. Et en tout cas,
3 c'est, comme, vous allez aussi loin, c'est ---

4 **M. DANIEL BENOIT** : Ouais.

5 **MME CHANEL BLOUIN** : Quand elle avait
6 l'impression d'être suivie, est-ce qu'elle l'a signalé, ou?

7 **M. DANIEL BENOIT** : Il y a eu plusieurs fois
8 où, vous savez, je suppose que ce n'était pas dans les
9 limites de l'ordonnance de protection de là où la maison se
10 trouvait à la route mais, je veux dire ---

11 **MME CHANEL BLOUIN** : OK. Ouais.

12 **M. DANIEL BENOIT** : --- plusieurs fois, je
13 veux dire, vous savez, elle avait, vous savez, dit à ma
14 grand-mère ou à des gens qu'elle savait que sa voiture
15 faisait des allers-retours sur la route pendant la nuit. Je
16 l'ai vu moi-même.

17 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, quand j'étais
19 enfant. Mais vous savez, il était -- c'est comme ça qu'il
20 était. Comme, il -- il faisait peur aux gens qu'il voulait
21 effrayer.

22 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

23 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, il savait que
24 c'était un facteur d'intimidation. Par exemple, tu as une
25 ordonnance de protection mais je serai toujours présent,

1 vous savez, où -- où que tu sois ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

3 **M. DANIEL BENOIT :** --- tu me verras.

4 **MME CHANEL BLOUIN :** Est-ce que vous avez --
5 parce que les commissaires regarderont cette vidéo, alors
6 en ce qui concerne les recommandations que vous avez
7 suggérées, vous savez, avec, comme, des peines plus
8 strictes, avez-vous une recommandation que vous aimeriez
9 voir mise en place en termes -- et peut-être au lieu d'une
10 ordonnance de protection ou est-ce qu'il y aurait, comme,
11 par exemple -- comme, une chose qui pourrait constituer un
12 meilleur soutien pour quand, vous savez, une ordonnance de
13 protection est mise en place, mais que vous sentez que
14 quelqu'un vous suit que, comme, vous avez le soutien et le
15 sentiment que vous pouvez aller voir quelqu'un et puis
16 peut-être qu'un autre niveau de protection peut être mis en
17 place ou une affaire de même?

18 **M. DANIEL BENOIT :** Je sais que ça peut
19 alourdir le travail des organismes d'application de la loi
20 avec les ordonnances de protection, vous savez, avec les
21 gens qui les signalent. Mais je pense qu'une ordonnance de
22 protection est plus -- je pense que s'ils mettent en place,
23 comme -- comme, je n'ai pas de contact géographique avec
24 mon -- avec mon père, ce qui signifie qu'il ne peut être
25 dans aucune province où je suis.

1 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

2 **M. DANIEL BENOIT** : Je pense qu'une
3 ordonnance de protection devrait être -- comme, ma mère
4 vivait à Port-au-Port à l'époque. Il vivait à Kippens.

5 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

6 **M. DANIEL BENOIT** : Je pense que son
7 ordonnance de protection aurait dû l'empêcher d'entrer dans
8 la ville de Port-au-Port.

9 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

10 **M. DANIEL BENOIT** : Et si pour une raison
11 quelconque, disons, si je suis à Stephenville et que
12 j'obtiens une ordonnance de protection qui empêche
13 quelqu'un de venir à Stephenville, je pense que vous
14 devriez alerter les autorités lorsque vous -- si vous devez
15 aller à l'épicerie ou au travail, vous devriez les prévenir
16 lorsque vous partez le matin, dire « Je -- je pars
17 travailler ». Les appeler quand vous arrivez au travail.

18 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

19 **M. DANIEL BENOIT** : Les appeler quand vous
20 quittez le travail. Les appeler quand vous rentrez à la
21 maison.

22 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

23 **M. DANIEL BENOIT** : Parce qu'ils sauront le
24 temps qu'il faut pour chaque trajet. S'il y a un écart et
25 que vous ne les avez pas prévenus, disons si vous vous

1 arrêtez pour quelque chose d'autre et que vous ne leur avez
2 pas dit, eh bien, « Pourquoi ne l'avez-vous pas signalé? »

3 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

4 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, je pense
5 qu'une ordonnance de protection devrait les empêcher de
6 venir dans la région où ils se trouvent. S'ils doivent
7 venir travailler ou quelque chose du genre, je ne dis pas
8 qu'il faut empêcher quelqu'un de travailler.

9 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

10 **M. DANIEL BENOIT** : Mais je dis que, vous
11 savez, ils devraient être signalés, vous savez ---

12 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

13 **M. DANIEL BENOIT** : --- qu'ils vont
14 travailler et vice versa parce qu'au moins alors la
15 personne ---

16 **MME CHANEL BLOUIN** : Donc c'est -- c'est la
17 personne contre qui l'ordonnance de protection est qui doit
18 signaler ses déplacements?

19 **M. DANIEL BENOIT** : Oui.

20 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

21 **M. DANIEL BENOIT** : Parce que je veux dire -
22 --

23 **MME CHANEL BLOUIN** : Et il pourrait y avoir,
24 par exemple, une application pour ça. Ça n'aurait pas
25 besoin d'être nécessairement -- et ça pourrait les alerter.

1 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

2 **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, c'est --
3 c'est difficile de cibler un domaine, mais je pense que ce
4 serait une possibilité parce que, au final, l'ordonnance de
5 protection, comme vous l'avez dit, n'est, vous savez, qu'un
6 bout de papier. Ma mère en avait une. Ça ne l'a pas
7 empêchée d'être assassinée. Je veux dire, il est entré
8 directement dans la maison.

9 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10 **M. DANIEL BENOIT** : Ce n'était pas comme s'il
11 l'avait trouvée ailleurs ou une affaire de même. Je veux
12 dire, il est venu directement là où elle vivait. Je veux
13 dire il n'y avait pas -- pas d'ordonnance de protection, de
14 serrure sur la porte ou quoi que ce soit d'autre. La seule
15 chose qui aurait pu l'arrêter, c'était si un policier avait
16 été là à attendre ---

17 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT** : --- à attendre à la
19 porte, vous comprenez. Je veux dire, vous savez, s'il y
20 avait la moindre suspicion qu'il était en route, vous
21 savez, il aurait pu y avoir un policier présent qui aurait
22 pu l'arrêter sur les lieux et qui aurait pu sauver la vie
23 de ma mère cette nuit-là. Mais il n'y en avait pas. Et vous
24 savez, elle a perdu la vie, vous savez, tout en ayant une
25 ordonnance de protection.

1 Mais en tout cas, je veux dire -- c'est
2 l'essentiel des points que je peux cibler ici aujourd'hui.
3 Ça ne veut pas dire que je ne penserai pas à d'autres.

4 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

5 **M. DANIEL BENOIT** : Alors -- parce que, je
6 veux dire, beaucoup de ces choses sont -- vous savez, ça
7 fait beaucoup à assimiler, beaucoup de sujets à aborder
8 parce que vous parlez de ---

9 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10 **M. DANIEL BENOIT** : --- vous savez, 20 --
11 20 ans d'expérience de vie et, vous savez, du meurtre en
12 lui-même. Je veux dire, en y repensant, vous racontez
13 l'histoire comme -- comme vous vous en souvenez, mais il y
14 a beaucoup de choses qui ---

15 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

16 **M. DANIEL BENOIT** : --- se sont passées en
17 20 ans et si je devais y réfléchir, je serais encore en
18 train de parler devant cette caméra la semaine prochaine.
19 Mais je veux dire, le -- ce que j'ai abordé aujourd'hui,
20 c'est la gravité du meurtre de ma mère, ce dont j'avais été
21 témoin et comment ça a affecté ma vie. Ma vie après les
22 faits et, vous savez, tout ce qui se passe en ce moment
23 avec la libération de mon père.

24 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

25 **M. DANIEL BENOIT** : Et vous savez, les choses

1 que j'ai remarquées dans le système judiciaire qui sont --
2 que beaucoup de gens ne détectent pas parce qu'ils n'ont
3 pas -- ils ont cette peur en eux de, vous savez, ils ont
4 peur de demander ces informations ou on leur refuse ces
5 informations quand ils ont vraiment le droit légal de les
6 avoir.

7 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

8 **M. DANIEL BENOIT :** Et vous savez, certaines
9 personnes, comme je l'ai dit, ont peur de faire leurs
10 déclarations. Mais vous savez, ce ne sont que quelques-uns
11 des points que j'ai abordés avec ma propre expérience. Et
12 vous savez, comme je -- comme je l'ai dit tout à l'heure,
13 j'espère qu'un jour, quelqu'un imposera des peines qui
14 feront peur à d'autres délinquants et qui les pousseront à
15 ne plus jamais commettre, vous savez, un autre crime comme
16 celui-là. Parce que j'ai l'intime conviction aujourd'hui
17 que, je veux dire, mon père étant l'un d'entre eux, il a le
18 potentiel de commettre à nouveau le même crime.

19 Et ce n'est qu'une seule personne. Vous
20 savez, il y a beaucoup d'autres individus qui commettent
21 des meurtres en toute impunité, qui -- vous savez, beaucoup
22 des femmes qui ont disparu. Je veux dire, comment pouvez-
23 vous inculper quelqu'un si vous n'avez pas retrouvé de
24 corps.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Ils sont là dehors.

1 **M. DANIEL BENOIT** : Il y a des gens, vous
2 savez, rien qu'à Terre-Neuve, il y a des gens qui ont
3 commis des meurtres qui marchent -- ils vous croisent sur
4 le bord de la route et vous ne le savez même pas, car
5 quelqu'un disparaît et son corps n'est jamais retrouvé,
6 alors comment dire que cette personne a tué quelqu'un? Vous
7 savez, certaines personnes sont -- c'est une -- c'est une
8 façon crue de le dire, mais certaines personnes sont, comme
9 je l'ai dit, des tueurs nés et elles peuvent commettre un
10 crime et le cacher si bien qu'elles pourraient ne jamais --
11 je veux dire, il pourrait s'écouler 20 ans avant de trouver
12 une trace de -- d'un fragment osseux et de réaliser que ça
13 se rapporte au meurtre de telle femme. Et pendant ce temps,
14 l'individu a vécu sa vie et il est probablement mort il y a
15 un an et il a vécu dans la communauté sans même avoir été
16 identifié comme un meurtrier.

17 Mais c'est très -- c'est très alarmant. Je
18 veux dire, vous savez, ça fait peur de vivre dans un
19 endroit comme ça, où les gens disparaissent et, vous savez,
20 bien évidemment, s'ils disparaissent pendant une longue
21 période, il n'y en a qu'une autre -- il n'y a qu'une autre
22 explication possible.

23 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

24 **M. DANIEL BENOIT** : Ce n'est pas qu'ils se
25 sont enfuis parce que, vous savez, parfois vous allez -- si

1 quelqu'un s'enfuit, je veux dire, vous pouvez entendre
2 parler d'un signalement, que quelqu'un l'a vu en Ontario ou
3 ---

4 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

5 **M. DANIEL BENOIT :** --- en Alberta ou pense
6 l'avoir vu. Mais la plupart des gens qui disparaissent,
7 disparaissent sans laisser de traces. Et je veux dire, vous
8 ne pouvez que supposer qu'ils ont été assassinés, kidnappés
9 ou -- mais -- et vous -- vous ne -- la plupart du temps à
10 Terre-Neuve, quand vous entendez parler d'une femme qui a
11 disparu, elle a disparu sans laisser de trace. Et souvent
12 la dernière personne à l'avoir vue était son partenaire.
13 Courtney Lake.

14 **MME CHANEL BLOUIN :** C'est -- ce n'est pas,
15 comme, un hasard. C'est ---

16 **M. DANIEL BENOIT :** Non, c'est ---

17 **MME CHANEL BLOUIN :** --- c'est vraiment ---

18 **M. DANIEL BENOIT :** --- comme ---

19 **MME CHANEL BLOUIN :** --- comme une situation
20 de violence domestique.

21 **M. DANIEL BENOIT :** Jennifer Hillier, elle
22 est allée chez son mari et y est restée le jour de sa
23 disparition. La nuit de sa disparition, elle était chez
24 lui. On ne l'a jamais revue après ça. Courtney Lake a été
25 vue pour la dernière fois montant dans le camion de son

1 petit ami. On ne l'a jamais revue après ça. La plupart des
2 hommes qui disparaissent à Terre-Neuve, vous entendrez des
3 histoires -- les gens racontent des histoires comme, « Ils
4 sont partis cueillir des baies », ou « Ils sont partis
5 chasser et ne sont jamais revenus ». Et il s'avère qu'il y
6 a peu de temps, un type est allé cueillir des baies ou je
7 ne sais quoi et il s'est perdu et ils l'ont retrouvé dans
8 une rivière. Il a glissé et est tombé ou une affaire de
9 même. Mais au moins, les corps sont retrouvés parce que ---

10 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

11 **M. DANIEL BENOIT :** --- les gens savent,
12 comme, ok ---

13 **MME CHANEL BLOUIN :** Il était là.

14 **M. DANIEL BENOIT :** --- il est allé cueillir
15 des baies dans cette zone.

16 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

17 **M. DANIEL BENOIT :** Mais ces femmes ont été
18 vues pour la dernière fois avec ces hommes et elles n'ont
19 jamais été revues par la suite. Et personne ne semble
20 savoir quoi que ce soit à ce sujet. Comme, c'est -- c'est
21 soit, vous savez, il y a beaucoup de crimes dont les gens
22 sont au courant et ils ont trop peur d'en parler, et ils
23 cachent des renseignements précieux qui pourraient vraiment
24 faire une différence et résoudre certains de ces cas.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

1 **M. DANIEL BENOIT** : Ou bien ils sont tout
2 simplement extrêmement bons dans ce qu'ils font et ils s'en
3 tiennent à ces femmes et on ne les trouve jamais et aucune
4 accusation n'est jamais portée. Et je veux dire, c'est ce
5 que j'ai constaté jusqu'ici. Vous savez, c'est frustrant
6 pour les -- vous savez, pour les familles. Je veux dire,
7 vous savez, je sais que ces gens adoreraient pouvoir faire
8 leur deuil. Je veux dire ---

9 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10 **M. DANIEL BENOIT** : --- vous savez, c'est
11 une chose de ne pas pouvoir inculper quelqu'un pour un
12 meurtre, mais c'est -- c'en est une autre de ne même pas
13 avoir -- vous savez, une tombe.

14 **MME CHANEL BLOUIN** : Et de ne pas savoir ce
15 qui s'est passé.

16 **M. DANIEL BENOIT** : Et ne pas -- vous savez,
17 je veux dire, la plupart des gens, vous savez, aussi
18 dramatique que soit l'histoire, même s'ils connaissent la
19 cause du décès, ça les aide parfois beaucoup parce que pour
20 beaucoup de gens, ils veulent savoir si leur fille ou leur
21 mère a souffert. N'est-ce pas? C'est l'une des choses les
22 plus importantes que vous -- vous savez, quelqu'un qui a
23 perdu un proche ou qui a eu un accident ou une affaire de
24 même, je veux dire, la première question est, « Est-ce
25 qu'il a souffert? » Parce qu'ils veulent -- ils veulent

1 savoir. Ils veulent quelque chose à quoi se raccrocher ou
2 quelque chose pour dire, « OK, non, il n'a pas souffert
3 alors, vous savez, je peux tourner la page maintenant. Je
4 peux -- je peux commencer à guérir ». Mais ces gens n'ont
5 rien d'autre que l'espoir de tomber sur la moindre
6 information qui leur permettrait de trouver le corps, sans
7 parler de pouvoir porter une accusation. Mais même s'ils ne
8 trouvent pas de corps, je veux dire, ce meurtrier est
9 toujours dans la communauté. Le risque qu'une autre
10 personne disparaisse est toujours là.

11 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

12 **M. DANIEL BENOIT :** C'est -- c'est -- c'est
13 épouvantable et ça ne fera qu'empirer, jusqu'à ce que quelque
14 chose change. Vous savez, j'ai le sentiment que ça va
15 continuer à empirer et, vous savez, je prie juste pour que
16 rien de tel n'arrive jamais à ma famille ou à mes amis.
17 Mais nous vivons dans un monde différent maintenant.

18 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

19 **M. DANIEL BENOIT :** C'est -- c'est ce que je
20 peux -- c'est principalement ce que je voulais dire
21 aujourd'hui.

22 **MME CHANEL BLOUIN :** OK. Bien. Y a-t-il autre
23 chose que vous vouliez ajouter, ou?

24 **M. DANIEL BENOIT :** Pas que je sache.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** OK. D'accord. Alors nous

1 allons arrêter maintenant.

2

3

4 --- Levée de la séance le mardi 16 octobre 2018.

ATTESTATION DE LA DACTYLO-DICTAPHONISTE JUDICIAIRE*

Je, Ashley Robertson, transcriptrice judiciaire, certifie par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de l'audio numérique fourni dans cette affaire.



Ashley Robertson

Le 6 novembre 2018

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.